

SÉNAT

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1987-1988

Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 8 juillet 1988.
Enregistré à la Présidence du Sénat le 12 septembre 1988

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Affaires culturelles (1) à la suite d'une mission d'information effectuée du 5 au 21 février 1988, chargée d'étudier, dans les Territoires de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie et en Australie, la mise en place de l'Université du Pacifique ainsi que l'enseignement et la diffusion de la langue française,

Par MM. Paul SÉRAMY, Jacques PELLETIER (2), Roland RUET,
Jacques BÉRARD et Paul LORIDANT (3),

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Maurice Schumann, président ; Léon Eeckhoutte, Paul Séramy, Pierre Laffitte, Michel Miroudot, vice-présidents ; Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Jacques Habert, Adrien Gouteyron, Pierre Vallon, secrétaires ; MM. Hubert d'Andigné, François Autain, Jacques Bérard, Jean-Pierre Blanc, Roger Boileau, Philippe de Bourgoing, Pierre Brantus, Jacques Carat, Pierre Carous, Jean Delaneau, André Diligent, Alain Dufaut, Jean Dumont, Jules Faigt, Alain Gérard, Yves Goussebaire-Dupin, Robert Guillaume, Philippe Labeyrie, Marc Lauriol, Jean-François Le Grand, François Lesein, Mme Hélène Luc, MM. Marcel Lucotte, Kléber Mâlécot, Hubert Martin, Christian Masson, Michel Maurice-Bokanowski, Jean-Luc Mélenchon, Dominique Pado, Sosefo Makapé Papilio, Maurice Pic, Raymond Poirier, Roger Quilliot, Ivan Renar, Roland Ruet, Abel Sempé, Pierre Sjcard, Pierre-Christian Taittinger, Dick Ukeiwé, Albert Vecten, Marcel Vidal.

(2) M. Jacques Pelletier, nommé membre du Gouvernement, n'est plus sénateur depuis le 13 juin 1988.

(3) M. Paul Loridant est devenu membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation le 29 juin 1988.

Université française du Pacifique. — Australie - Langue française - Nouvelle-Calédonie - Polynésie française - Rapports d'information.

SOMMAIRE

	Pages
<u>PROGRAMME DE LA MISSION</u>	5
<u>INTRODUCTION</u>	11
<u>PREMIERE PARTIE : LES ENJEUX</u>	14
I) LES BESOINS DES TERRITOIRES	14
A) LES FORMATIONS POSTSECONDAIRES EXISTANT DANS LES TERRITOIRES FRANCAIS DU PACIFIQUE	15
1) Les formations postsecondaires	15
2) La formation permanente	21
B) LA DEMANDE DE FORMATION : DES BESOINS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS NON SATISFAITS	21
1) L'évolution quantitative de la demande de formation supérieure	21
2) La nécessité d'une adaptation qualitative de l'offre de formation supérieure	26
II) L'AFFIRMATION DE LA PRESENCE FRANCAISE DANS LE PACIFIQUE SUD	35
A) LA CREATION DE L'UNIVERSITE FRANCAISE DU PACIFIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES AVEC LES PAYS DEVELOPPES DU PACIFIQUE SUD : L'EXEMPLE DE L'AUSTRALIE	37
1) Un instrument efficace pour développer les relations culturelles et scientifiques franco-australiennes	38
2) La situation de l'enseignement du français en Australie	41
B) UN INSTRUMENT DE COOPERATION A LA FORMATION AVEC LES PAYS EN DEVELOPPEMENT DE LA REGION	46
1) Les moyens de surmonter l'obstacle linguistique	47
2) L'adaptation des formations aux besoins des Etats de la région	48

	Pages
	--
<u>DEUXIEME PARTIE : LA MISE EN PLACE DE L'UNIVERSITE ET LES CONDITIONS DE SA REUSSITE</u>	51
I) UN EFFORT DE LONGUE HALEINE	52
A) LE DEMARRAGE DE L'UNIVERSITE	52
1) La mise en place des organes de l'Université française du Pacifique	52
2) Les moyens	55
3) La mise en place des enseignements	56
B) LA CROISSANCE PREVISIBLE DES DEPENSES LIEES AU FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITE	58
II) LES CONDITIONS DE LA REUSSITE DE L'UNIVERSITE	61
A) L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME SCOLAIRE DANS LES TOM	61
B) LES CONDITIONS DE LA COLLABORATION ENTRE LES INSTITUTS DE RECHERCHE ET L'UNIVERSITE DU PACIFIQUE	65
C) LES CONDITIONS DE L'ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS	68
<u>CONCLUSION</u>	71

PROGRAMME DE LA MISSION

POLYNESIE FRANCAISE

Vendredi 5 février :

- arrivée, à 23 H 15, à l'aéroport de Tahiti Faaa. Accueil de la délégation par MM. Daniel Millaud, Sénateur de Polynésie française, François Le Guiner, Vice-Recteur, et Jean-Philippe Morin, Directeur du Cabinet du Haut Commissaire.

Samedi 6 février :

- 8 H 30 : entretien avec M. Jean Montpezat, Haut Commissaire de la République en Polynésie française

- 9 H 00 : réunion de travail avec M. Alexandre Léontieff, Président du Gouvernement de Polynésie française

- 10 H 00 : entretien avec M. Jean Juventin, Président de l'Assemblée territoriale

- 10 H 30 : tour de l'île et visite du musée de Tahiti et des îles et du Musée Gauguin

- 13 H 00 : déjeuner avec diverses personnalités, offert par M. le Sénateur Daniel Millaud au restaurant du Musée Gauguin

- 15 H 00 : visite des installations de l'IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) à Vairao.

Dimanche 7 février :

Journée libre.

Lundi 8 février :

- 7 H 45 : entretien avec M. Gaston Flosse, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Départements et Territoires d'Outre-mer, chargé des problèmes du Pacifique Sud

- 8 H 15 : réunion de travail à la Présidence de l'Université avec M. Michel Ricard, Président de l'Université française du Pacifique, et M. François Le Guiner, Vice-Recteur

- 10 H 00 : réunion de travail élargie sur l'Université française du Pacifique avec des représentants du gouvernement du Territoire, des services de l'Education nationale, du Centre associé au CNAM et du Service de la Promotion universitaire

- 11 H 00 : visite du Service de la Promotion universitaire

- 12 H 30 : déjeuner de travail offert par le Haut Commissaire

- 15 H 00 : visite du Laboratoire d'Etude et de Surveillance de l'Environnement (LESE)

- 16 H : visite de l'Institut des Energies renouvelables du Pacifique Sud (IERPS)

- 17 H 00 : visite du Centre de l'ORSTOM (Office de la Recherche scientifique pour le développement en coopération) de Tahiti

Mardi 9 février :

- 8 H 30 : visite de l'Ecole Normale mixte de Polynésie française, de l'école maternelle annexe Tuterai Tané et de l'école élémentaire annexe Tuterai Tané, suivie d'une réunion de travail sur la formation scolaire avec la participation de M. Nicolas Sanquer, Ministre territorial de l'Education et de la Formation Professionnelle.

- 12 H 30 : déjeuner offert par M. le Sénateur Daniel Millaud au restaurant Le Vaima

- 15 H 00 : visite du Centre de formation des PEGC suivie d'une réunion de travail sur l'enseignement du second degré

- 20 H 00 : dîner offert par M. Michel Ricard, Président de l'Université française du Pacifique

Mercredi 10 février :

- 8 H 30 : visite de l'Académie de la Langue Tahitienne et réunion de travail avec son Directeur, M. Maco Tevane, et plusieurs de ses membres
- 10 H 00 : visite de l'Institut de Recherches médicales Louis Malardé
- 11 H 15 : réunion de travail - bilan au Haut Commissariat
- 11 H 45 : conférence de presse
- 12 H 30 : déjeuner offert par le Président et les membres du Gouvernement du Territoire de Polynésie française
- 15 H 00 : visite du site prévu pour la construction du Centre universitaire de Polynésie française à Punaauia
- 19 H 30 : dîner offert par le Secrétaire d'Etat chargé des problèmes du Pacifique Sud

Jeudi 11 février :

- 8 H 40 : départ de la délégation pour Nouméa

NOUVELLE-CALEDONIE

Vendredi 12 février :

- 11 H 40 : arrivée à l'aéroport de Nouméa Tontouta de la délégation, accueillie par M. Dick Ukeiwé, Sénateur de Nouvelle-Calédonie, M. Clément Bouhin, Délégué du gouvernement, Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, M. Alain Bouyé, Vice-Recteur
- 16 H 00 : entretien avec M. le Délégué du gouvernement
- 17 H 30 : visite du Centre de Rencontres et d'Echanges internationaux du Pacifique (CREIPAC), suivie d'une réunion de travail
- 20 H 00 : dîner offert par M. le Délégué du gouvernement, au cours duquel a été remis au Haut Commissaire le don de

100.000 F accordé par MM. les Questeurs du Sénat aux victimes du cyclone "Anne".

Samedi 13 février :

- 9 H 00 : départ pour l'île de Lifou
- 10 H 00 : visite du collège de Wé
- 12 H 30 : déjeuner offert par M. le Sénateur Dick Ukeiwé, Président du Congrès du Territoire
- 15 H 00 : départ pour Nouméa
- 16 H 15 : visite du musée de Nouméa

Dimanche 14 février :

Journée libre

Lundi 15 février :

- 9 H 30 : visite des locaux du Centre Magenta et du Lycée Jules Garnier devant accueillir provisoirement les étudiants du Centre universitaire de Nouméa. Visite du site prévu pour la construction du Centre universitaire, dans le quartier de l'île Nou
- 12 H 30 : déjeuner offert par le Président de l'Université française du Pacifique
- 15 H 30 : visite de l'Aquarium de Nouméa
- 16 H 30 : visite du Centre ORSTOM de Nouméa

Mardi 16 février :

- 10 H 00 : réunion de travail au Congrès du Territoire, sous la présidence de M. le Sénateur Dick Ukeiwé, Président du Congrès
- 15 H 30 : visite de la station d'aquaculture de la baie de Saint Vincent
- 18 H 30 : réception à bord du porte-hélicoptère "Jeanne d'Arc"

Mercredi 17 février :

- 9 H 00 : réunion de travail - bilan au Haut Commissariat avec le Président de l'Université, les services du Vice-Rectorat et des représentants des organismes de recherche et des socio-professionnels

- 11 H 00 : conférence de presse

- 12 H 00 : déjeuner privé offert par M. le Délégué du Gouvernement

- 15 H 45 : départ pour Sydney

AUSTRALIE

Mercredi 17 février :

- 18 H 55 : arrivée à l'aéroport de Sydney de la délégation, accueillie par M. Georges Zask, Conseiller culturel de l'Ambassade de France en Australie, et M. Michel Ménachémoff, Consul Général de France à Sydney

- 19 H 30 : dîner offert à diverses personnalités

Jeudi 18 février :

- 9 H 30 - 11 H 45 : "Table ronde" à l'Université de Sydney organisée par le Département de français de l'Université sur l'enseignement du français, la formation des professeurs de français et les perspectives d'échanges avec l'Université française du Pacifique, suivie d'une rencontre avec des enseignants et chercheurs des Universités de Sydney, de New South Wales et de Macquarie

- 12 H 30 - 14 H 00 : déjeuner et visite de la baie de Sydney

- 15 H 00 - 16 H 45 : réunion de travail sur l'enseignement du français au Ministère de l'Education de l'Etat de Nouvelle Galles du Sud

- 19 H 30 : soirée à l'Opéra de Sydney

Vendredi 19 février :

- 8 H 50 : départ pour Canberra

- 10 H 15 : réunion de travail avec le Secrétaire Général adjoint du Ministère fédéral de l'Emploi, de l'Education et de la Formation professionnelle sur la politique australienne de coopération et d'échanges dans le domaine de l'éducation

- 12 H 30 : déjeuner offert à l'Ambassade de France à la délégation et à des Sénateurs australiens par Son Excellence M. Bernard Follin, Ambassadeur de France en Australie

- 15 H 00 : visite du Sénat australien et réunion de travail avec M. le sénateur Terrence G. Aulich, Président de la Commission de l'Emploi, de l'Education et de la Formation professionnelle et plusieurs membres de la commission.

- 17 H 15 : départ pour Sydney

- 19 H 30 : dîner offert par M. Michel Ménachémoff, Consul général de France à Sydney

Samedi 20 février :

- 10 H 35 : départ de Sydney pour Paris via Tokyo, où la délégation a été accueillie par un représentant de l'Ambassade de France au Japon. Arrivée à Paris-Roissy le dimanche 21 février, à 5 H 45.

Mesdames, Messieurs,

Le Sénat a autorisé, le 18 décembre 1987, votre commission des Affaires Culturelles à désigner une mission d'information chargée d'étudier la mise en place de l'Université du Pacifique ainsi que l'enseignement et la diffusion de la langue française.

Cette mission d'information, présidée par M. Paul Séramy, sénateur de Seine-et-Marne, Vice-Président de la commission, et composée en outre de MM. Jacques Pelletier, sénateur de l'Aisne, Roland Ruet, sénateur de l'Ain, Jacques Bérard, sénateur du Vaucluse et Paul Loridant, sénateur de l'Essonne, s'est rendue en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et en Australie du 5 au 21 février 1988. Elle était accompagnée par Dominique Bouchacourt, administrateur des services du Sénat.

Au cours de ce déplacement, la mission d'information a pu mesurer les attentes et les espoirs que suscite, dans les Territoires français du Pacifique, la création de l'Université française du Pacifique. Elle a également pu étudier, à l'occasion de son bref séjour en Australie, un des systèmes d'enseignement anglophones qui seront demain les partenaires et les concurrents de la nouvelle Université, et apprécier comment était accueillie la création de cette dernière dans un pays qui joue un rôle majeur dans la région du Pacifique Sud.

Le bon déroulement de la mission a été grandement facilité par le concours que lui ont apporté sans réserve les services de l'Etat dans chacun des Territoires, la mission diplomatique française en Australie, les autorités territoriales de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie et ses hôtes australiens. La mission a également été très sensible à l'accueil que lui ont réservé, à chacune de ses étapes, ses nombreux interlocuteurs et à la qualité des informations et de la documentation qu'ils lui ont permis de rassembler.

C'est pourquoi, sans pouvoir les nommer tous, la délégation tient ici à exprimer sa très sincère reconnaissance à chacun de ceux qui lui ont fait l'honneur de la recevoir et qui ont eu à coeur d'apporter une contribution positive à ses travaux. Elle tient aussi à dire sa vive gratitude à nos collègues MM. Daniel

Millaud, sénateur de Polynésie française, et Dick Ukeiwé, sénateur de Nouvelle-Calédonie, qui ont personnellement pris part à la préparation de la mission d'information et qui n'ont ménagé à ses membres ni le concours de leur compétence, ni leur chaleureuse hospitalité.

*

* *

La création de l'Université française du Pacifique constitue l'aboutissement trop longtemps différé de l'idée, lancée en 1968 par le Général de Gaulle, alors Président de la République, de mettre en place dans les Territoires du Pacifique *"une université aux antipodes de la métropole"*.

En dépit de quelques rapports et études, et de l'intérêt qu'il avait suscité dans les Territoires, le projet avait paru abandonné. Il a été repris en septembre 1985 par M. François Mitterrand, Président de la République, et la création de l'Université française du Pacifique a été décidée le 26 février 1986, lors de la première réunion du Conseil du Pacifique Sud. Le changement de gouvernement intervenu en mars 1986 n'a pas remis en cause cette décision : confirmée dans son principe par le Conseil des Ministres dès le 8 mai 1986, elle a été concrétisée par le décret n° 87-360 du 29 mai "relatif à l'Université française du Pacifique" et qui en définit les statuts et les missions.

Votre commission des Affaires Culturelles s'est félicitée de l'intervention de ce texte, et des mesures prises, notamment à l'occasion du vote de la loi de finances pour 1988, pour en assurer l'application. Elle considère en effet que la nouvelle Université est un outil indispensable de formation et de diffusion culturelle. Mais elle a conscience que la réussite de cette grande entreprise exige que l'on prenne une juste mesure de ses enjeux.

C'est pourquoi elle a souhaité s'informer, et informer le Sénat, sur ce que l'Université française du Pacifique représente, à la fois pour nos compatriotes des Territoires et pour le rayonnement de la France dans une région dont on répète à l'envi qu'elle sera demain un des centres de gravité du monde, mais où nous n'avons pas, jusqu'à présent,

consenti d'efforts suffisants pour affirmer notre présence, ni pour développer nos échanges et notre coopération avec les pays voisins.

La mission d'information s'est aussi efforcée de dégager les conditions nécessaires pour établir sur des bases solides le fonctionnement et la réputation de la nouvelle Université et en faire le "porte-avion culturel" de la France dans l'Océan Pacifique - ce qui exigera, il faut en être conscient, un effort soutenu et de longue haleine.

PREMIERE PARTIE :

LES ENJEUX

Bien que la population scolaire et la clientèle potentielle des formations postsecondaires aient connu une très importante évolution depuis qu'a été lancée, voici 20 ans, l'idée d'implanter un enseignement supérieur dans les territoires français du Pacifique, cette évolution ne justifie pas aujourd'hui à elle seule la création d'une Université dans le Pacifique. Cette création résulte du choix conscient qui a été fait par le Gouvernement de faire enfin prévaloir contre les impératifs de la stricte logique administrative et budgétaire deux exigences fondamentales : assurer à nos compatriotes dans les Territoires une véritable égalité des chances et favoriser le rayonnement de notre langue, de notre culture et de nos réussites scientifiques et technologiques dans le Pacifique Sud.

La délégation a pu mesurer toute l'importance de ces enjeux, que l'éloignement a peut-être dissimulée aux administrations métropolitaines, mais qui semblent en tout cas clairement perçue par tous ceux qu'elle a rencontrés - représentants de l'Etat et des Territoires, enseignants, chercheurs, professionnels - comme en témoigne leur volonté commune d'assurer le succès de la nouvelle Université.

D) LES BESOINS DES TERRITOIRES

La mise en place de l'Université française du Pacifique répond à un double besoin des Territoires : développer sur place un enseignement supérieur - ainsi que des possibilités nouvelles de formation continue - et un enseignement supérieur comportant des formations adaptées à leurs spécificités et aux débouchés locaux.

Certes, l'Etat et les Territoires - qui à cet égard ont consenti de très importants efforts - ont déjà mis en place, en Polynésie comme en Nouvelle-Calédonie, un certain nombre de

formations postsecondaires. Les centres associés au CNAM offrent aussi des possibilités de formation permanente de grande qualité. Mais, pour utiles qu'elles soient, ces formations ne peuvent rendre les mêmes services que la structure universitaire que les Territoires réclamaient depuis longtemps.

A) LES FORMATIONS POSTSECONDAIRES EXISTANT DANS LES TERRITOIRES FRANÇAIS DU PACIFIQUE

1) Les formations postsecondaires

Avant l'ouverture de l'Université française du Pacifique, les bacheliers des Territoires pouvaient accéder, pour l'essentiel, à deux types de formations : les STS ouvertes dans les lycées et les DEUG mis en place, selon des formules diverses, dans chaque Territoire.

a) les sections de BTS ouvertes dans les lycées techniques de Nouméa et de Papeete :

Dans les deux Territoires existent des BTS tertiaires (commercial, secrétariat, comptabilité-gestion) et industriels, ces derniers étant plus diversifiés en Nouvelle Calédonie où peuvent être préparés 6 BTS (électrotechnique, fabrication mécanique, maintenance, travaux publics, informatique), qu'en Polynésie Française (3 BTS : électrotechnique, bâtiment, maintenance).

Ces formations accueillent au total en 1986, en première et seconde année, quelque 150 élèves en Nouvelle Calédonie, un peu moins en Polynésie (120).

Actuellement, une trentaine de brevets de technicien supérieur sont décernés chaque année en Nouvelle Calédonie et une quinzaine en Polynésie : comme le montre le tableau suivant, l'évolution du nombre des BTS décernés chaque année est en progression rapide. Toutefois, les promotions demeurent restreintes au regard du nombre annuel des nouveaux bacheliers (qui est de l'ordre de 500 par Territoire, et en particulier des titulaires de baccalauréats techniques (environ 250 en Nouvelle Calédonie et 200 en Polynésie Française).

ADMISSIONS AU B.T.S.

Année	1982	1983	1984	1985	1986
Nouvelle-Calédonie	21	22	22	29	31
Polynésie française	4	5	19	15	N.D.

b) les enseignements universitaires :

Des enseignements universitaires de droit, de lettres et de sciences ont été organisés en collaboration avec des universités métropolitaines à Nouméa et à Papeete.

Ces enseignements limités, sauf pour le droit, au premier cycle universitaire, étaient destinés, à l'origine, à la formation permanente et à la promotion sociale des salariés, ou à la formation initiale des enseignants, mais ils ont été également ouverts aux jeunes bacheliers.

Les examens sont assurés sur place par des professeurs et maîtres de conférences en mission, et organisés avec l'aide du Vice-Rectorat en Nouvelle Calédonie, du Service territorial de la Promotion universitaire en Polynésie Française. Le taux de réussite est très variable, les meilleurs résultats étant obtenus par les candidats aux DEUG littéraire : 50 à 60% de réussite. Les enseignements de droit, qui recrutent surtout des étudiants fonctionnaires ou salariés, ont des résultats très irréguliers. Les enseignements de DEUG organisés à Papeete et à Nouméa doivent être repris en charge par l'Université française du Pacifique, dès la rentrée 1988 pour la première année des DEUG de Droit et de Sciences, à partir de 1989 pour les DEUG littéraires.

• Les formations juridiques

Il existe à Nouméa, depuis 1962, et à Papeete, depuis 1965, des centres de préparation à la capacité en droit, au DEUG, à la licence et à la maîtrise. Ces enseignements accueillent pour l'essentiel de leurs effectifs (150 inscrits à Nouméa en 1986, 165 à

Papeete en 1987) des étudiants déjà entrés dans la vie active mais aussi quelques bacheliers qui ont ainsi l'opportunité de commencer sur place une formation juridique. Ils ont fait l'objet en 1981, d'une convention passée avec l'université de Bordeaux I qui assure notamment la participation de professeurs en mission aux enseignements de DEUG. Les cours et travaux dirigés qui ne font pas l'objet de missions d'enseignement sont assurés par correspondance et avec le concours de chargés de cours locaux, les diplômes étant délivrés par l'université de Bordeaux I.

• **Les DEUG de sciences et de lettres**

- Les enseignements dispensés au centre universitaire de Pirae à Tahiti

Depuis 1983, une série de conventions entre l'Etat, des universités métropolitaines et le Territoire de Polynésie Française ont permis l'organisation à Papeete d'enseignements de DEUG destinés à la formation des instituteurs et des PEGC.

Après la mise en place d'un DEUG "enseignement du premier degré" destiné aux élèves instituteurs, ont ainsi été organisés des DEUG généraux destinés aux élèves instituteurs comme aux élèves du centre de formation des PEGC créé à la rentrée scolaire 1984.

A la demande du gouvernement du Territoire, ces enseignements ont été ouverts, dès la rentrée 1985, aux étudiants extérieurs. Le centre universitaire de Pirae, qui fonctionne dans les locaux du Service Territorial de la Promotion Universitaire leur offre donc, depuis cette date, en plus du DEUG de Droit, qu'il accueille également, 6 formations de premier cycle littéraires et scientifiques :

- | | |
|--|---|
| - DEUG Histoire | délivré par l'Université de PARIS I |
| - DEUG Lettres Modernes | délivré par l'Université de MONTPELLIER III |
| - DEUG Anglais | délivré par l'Université de MONTPELLIER III |
| - DEUG Sciences A
(sciences de la matière) | délivré par l'Université de NICE |
| - DEUG Sciences B
(sciences biologiques) | délivré par l'Université de NICE |
| - D.U.L.C.O
(Diplôme Unilingue de Langues et Civilisation Océaniques) | délivré par l'INALCO de Paris |

Les cours sont assurés pour partie par des enseignants venant des différentes universités concernées et pour partie par des enseignants recrutés localement, dans les locaux du Service de Promotion Universitaire mis à disposition par le Territoire, qui a consenti de très importants investissements pour y réaliser les équipements nécessaires (un laboratoire de langue, une salle vidéo, une salle informatique, des laboratoires, 14 salles de cours, une bibliothèque, ...).

Le tableau ci-contre retrace l'évolution des effectifs inscrits à chacun des DEUG littéraires et scientifiques, dont les "étudiants extérieurs" représentent en 1987/1988 près de 70% (123 inscriptions sur 177).

EFFECTIFS INSCRITS EN D.E.U.G. LETTRES ET SCIENCES

	1985-1986				1986-1987				1987-1988			
	Nouvelle inscription	Réinscription	Total		Nouvelle inscription	Réinscription	Total		Nouvelle inscription	Réinscription	Total	
D.E.U.G. Histoire ..	37	5	42 dont :	E.I. 22 P.E.G.C. 8 ETUts 12	40	19	39	E.I. 42 P.E.G.C. 9 ETUts. 3	21	30	51	E.I. 20 P.E.G.C. 10 ETUts 21
D.E.U.G. LM/Anglais	42	5	47 dont :	E.I. 14 P.E.G.C. 14 ETUts 19	41	24	65	E.I. 22 P.E.G.C. 9 ETUts. 34	39	25	64	E.I. 4 P.E.G.C. 7 ETUts 53
D.E.U.G. Sciences ..	21	4	25 dont :	E.I. 9 P.E.G.C. 7 ETUts 9	19	9	28	E.I. 3 (A) 10 P.E.G.C. 4 (B) 9 ETUts. 21	5	5	24	E.I. 1 P.E.G.C. 1 ETUts 13
D.U.L.C.O.	25	8	34 dont :	E.I. 0 P.E.G.C. 8 ETUts 25	21	17	38	E.I. 0 P.E.G.C. 11 ETUts. 27	17	22	39	E.I. 0 P.E.G.C. 3 ETUts 36
Total	126	22	148		121	69	190		95	82	177	

E.I. : Elèves instituteurs.
P.E.G.C. : Elèves P.E.G.C.
ETUts : Etudiants

- Les télé-enseignements de DEUG mis en place à Nouméa :

A la suite d'une initiative de l'Association française des femmes diplômées d'Université de Nouvelle Calédonie (AFDU), une convention passée en janvier 1986 avec l'Université de Provence a prévu la mise en place à Nouméa de "télé-enseignements" de DEUG d'Anglais, Lettres modernes, Histoire, Sciences des structures de la matière. L'Université fournit les photocopiés et quelques missions d'enseignement et d'examen. Le "suivi" des étudiants, notamment en sciences, est assuré par des chargés de cours recrutés localement et payés par le Territoire et l'AFDU, le Vice-Rectorat fournissant un support logistique. En 1986, année d'ouverture de ces formations, 90 étudiants s'y étaient inscrits, soit 76 en Lettres et 14 en Sciences.

c) la préparation aux grandes écoles et les études commerciales.

Les nouveaux bacheliers désireux d'intégrer une grande école peuvent trouver, dans chaque Territoire, une aide à la préparation aux concours ou à l'accès aux classes préparatoires. En Nouvelle Calédonie, des cours "postbaccalauréat" de mathématiques, sciences, physique et anglais sont organisés de mars à août à l'intention des bacheliers scientifiques. En Polynésie française, il existe une classe préparatoire aux concours d'entrée aux écoles commerciales (29 élèves en 1986), qui connaît, semble-t-il, de bons résultats.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouméa a, par ailleurs, organisé une école de commerce et de gestion ouverte aux titulaires de baccalauréats techniques et destinée à former en deux ans des cadres moyens. Cette formation n'a cependant pas rencontré d'emblée tout le succès espéré : une vingtaine d'élèves seulement se sont inscrits en première année en 1986.

2) La formation permanente

Avant la mise en place, somme toute très récente, de formations postbaccalauréat, les centres rattachés au CNAM existant en Polynésie Française et en Nouvelle Calédonie ont offert, aux bacheliers comme aux non-bacheliers, des possibilités de préparer en formation continue des diplômes techniques supérieurs homologués (diplômes de premier cycle, diplôme d'études supérieures) ou un diplôme d'ingénieur.

Ces formations ont rencontré un succès certain et attiré un public jeune et en constant accroissement : le centre CNAM de Tahiti compte en 1987/1988, 261 étudiants (48 en 1979/1980), et le centre de Nouméa avait en 1985 414 auditeurs, dont 45% au niveau baccalauréat ou postbaccalauréat.

B) LA DEMANDE DE FORMATION : DES BESOINS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS NON SATISFAITS.

Les efforts consentis pour mettre en place ces différentes filières témoignent de l'esprit d'initiative manifesté par les Territoires et les partenaires privés. Mais elles témoignent aussi de l'existence d'une demande de formation supérieure qu'elles pourront de moins en moins suffire à satisfaire, et qui justifie dès maintenant la création de l'Université française du Pacifique.

1) l'évolution quantitative de la demande de formation supérieure

a) les limites des solutions mises en oeuvre.

Dès aujourd'hui, il apparaît que les filières mises en place ne suffisent pas à répondre à la demande de formation postsecondaires, ni à offrir aux étudiants qu'elles accueillent les mêmes opportunités qu'à leurs congénères métropolitains.

- Tout d'abord, on doit constater que le développement local de formations postsecondaires est loin d'avoir tari "l'exode" vers la métropole - quand ce n'est pas vers les universités d'Hawaï ou de Californie - des jeunes bacheliers des Territoires. Le nombre exact de ces derniers n'est pas connu, seuls étant recensés avec certitude les étudiants venus en métropole qui bénéficient d'une bourse ou sont inscrits dans une association, ou, pour les étudiants inscrits dans une université étrangère, ceux qui se sont fait connaître dans les postes diplomatiques. Selon ces critères incertains, on évalue à 400 environ pour chaque Territoire, les étudiants originaires de Polynésie et de Nouvelle Calédonie inscrits dans les universités françaises métropolitaines. Quant à l'effectif des étudiants inscrits dans les universités anglophones, il serait, selon le Ministre des Affaires étrangères, infime : le ministère fédéral australien de l'Éducation a cependant indiqué à la délégation qu'en Australie, une dizaine d'étudiants originaires de Nouvelle Calédonie bénéficiaient de bourses d'études australiennes, en sus de ceux qui peuvent être venus sans bourse et ne sont pas recensés par l'administration australienne.

En tout état de cause et même si l'on s'en tient à ces chiffres, sans doute largement sous évalués, on doit constater qu'un nombre très important de bacheliers originaires des Territoires sont encore contraints de les quitter pour poursuivre leurs études.

Cette situation est à l'évidence fort peu satisfaisante :

- elle crée d'inévitables discriminations, en raison du coût de cet éloignement,

- elle crée aussi pour ces jeunes étudiants d'incontestables problèmes d'adaptation qui les placent dans une situation désavantageuse et pèse sur leurs chances de succès.

- Il faut, d'autre part, être conscient que les différentes formules permettant actuellement de faire ou de commencer des études supérieures sur place ne peuvent être considérées comme offrant aux bacheliers des Territoires une véritable égalité de chances.

Prioritairement axés sur un petit nombre de filières et sur la formation des enseignants et la formation permanente, elles ne peuvent en effet être assimilées à un enseignement supérieur "en vraie grandeur", dispensé selon les mêmes méthodes et avec les

mêmes moyens (encadrement, bibliothèques, laboratoires, etc...) que ceux des universités ou IUT métropolitains, et qui seul permettrait aux étudiants qui les suivent soit d'acquérir une formation de qualité directement utilisable sur le marché local de l'emploi, soit de poursuivre des études en métropole dans de bonnes conditions, c'est-à-dire en ayant acquis au préalable une véritable expérience du travail universitaire.

b) l'évolution prévisible de la demande de formation

Le décalage déjà perceptible entre la demande de formation et les possibilités restreintes offertes sur place ne pourra que s'accroître avec l'évolution prévisible du nombre des bacheliers et en particulier des bacheliers titulaires de baccalauréats techniques.

Dans les années 1970/1975, l'effectif des promotions annuelles de bacheliers était de l'ordre de 175 par Territoire. Il est aujourd'hui voisin de 500, soit un millier de nouveaux bacheliers chaque année, comme le montre le tableau ci-dessous, qui met aussi en évidence la part prise par les baccalauréats techniques, surtout en Nouvelle Calédonie, dans l'augmentation générale du nombre des diplômés :

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES BACHELIERS DEPUIS 1981

Année	Nouvelle-Calédonie			Polynésie-Française		
	Classique	Technicien	Total	Classique	Technicien	Total
1981	264	176	440	228	88	316
1982	300	189	489	230	89	319
1983	340	178	518	249	119	368
1984	300	268	568	242	121	363
1985	236	235	471	296	196	492
1986	309	197	506	264	166	430
1987	250 (1)	250 (1)	500 (1)	323	164	487

(1) Estimations.

Cette progression devrait se poursuivre. Dans une des études qu'il a faites à la demande du gouvernement sur le projet d'université française du Pacifique, le recteur Bach estimait que compte tenu des taux d'accroissements annuels des effectifs du second cycle long, dans une dizaine d'années, le nombre des

bacheliers pourrait atteindre plus de 1000 par session en Nouvelle Calédonie, et quelque 800 en Polynésie.

Encore soulignait-il que ces chiffres devaient être considérés comme des estimations minimales : *"en effet, bien que les taux d'augmentation soient élevés, ils peuvent encore être améliorés compte tenu des retards de scolarisation existant dans les Territoires"*.

De fait, on peut considérer -et même on doit espérer- que le système scolaire des Territoires français du Pacifique dispose d'importantes réserves de croissance et de "productivité" :

- de croissance en raison de la jeunesse de la population (47% de la population calédonienne a moins de 19 ans, et près de 50% de la population polynésienne moins de 20 ans), et de son taux d'accroissement, même si celui-ci tend à se stabiliser (+ 1,3% par an en Nouvelle Calédonie, + 3% en Polynésie Française),

- de "productivité" car le rendement du système scolaire dans les territoires est encore fort loin d'être satisfaisant : 10 à 20% seulement d'une tranche d'âge entrant en sixième parvient au niveau de la terminale.

Cette situation est notamment due -outre les problèmes liés à l'inégale qualification des enseignants- à la diversité ethnique des populations des territoires et aux handicaps divers et souvent cumulés qui pèsent sur certains groupes : handicap linguistique des enfants dont le français n'est pas la langue maternelle, répartition inégale de la population et des équipements scolaires, obstacles économiques, mais aussi sociologiques ou "socio-culturels" à l'accès à l'éducation et à la réussite scolaire.

Les statistiques du Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie, qui analysent par ethnie les effectifs scolaires et les résultats aux examens, mettent en évidence les conséquences de ces inégalités : la répartition des effectifs dans le primaire montre en effet qu'à ce stade le taux de scolarisation est à peu près le même pour les différentes ethnies. En revanche, la population scolaire du second degré ne compte que 38,5 % de mélanésiens dans l'enseignement général et 42,5 % dans le technique. Dans l'enseignement supérieur, la proportion des mélanésiens tombe à moins de 14 %. 57 % seulement des élèves mélanésiens du primaire entrent en 6ème, contre 80 % pour les européens et 62 % pour les autres ethnies. Au baccalauréat, le taux de succès des candidats mélanésiens (1/3 environ d'admis), est nettement inférieur au

taux moyen (69 %) et les bacheliers mélanésiens ne représentent qu'un peu plus de 10 % des promotions (58 lauréats sur 506 en 1986).

De même, en Polynésie, l'échec scolaire, qui demeure très important - 40 % des enfants quittent l'école sans formation - affecte au premier chef les enfants dont le français n'est pas la langue maternelle, ceux qui vivent dans un milieu familial peu sensible à l'importance de la réussite scolaire, ou qui sont originaires d'archipels éloignés où ils ne peuvent achever sur place leur scolarité.

Si inquiétantes qu'elles demeurent, les statistiques scolaires traduisent cependant des évolutions encourageantes et qui permettent d'escompter un rapide développement du nombre des élèves accédant au baccalauréat. On observe déjà en effet un développement rapide et continu des effectifs scolarisés dans le second degré, qui révèle, alors que les effectifs du premier degré demeurent stables, un certain progrès vers l'égalité d'accès à l'éducation des différentes composantes de la population, dont témoigne d'ailleurs, en Nouvelle-Calédonie, la progression constante de la proportion des élèves mélanésiens dans l'enseignement du second degré.

Ces constatations ne sauraient certes conduire à minimiser les efforts encore nécessaires pour pallier les handicaps subis par certaines communautés et pour leur assurer une véritable égalité des chances. Elles donnent cependant des raisons d'espérer, et de se féliciter que l'on n'ait pas attendu - une fois n'est pas coutume - une possible explosion de la demande de formation supérieure avant que de songer à y répondre.

**ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLARISÉS
DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
(Public et privé)**

Années	Enseignement général	Enseignement technique	Total
1976-1977	7 727	1 903	9 630
1981-1982	11 258	3 050	14 308
1986-1987	13 740	4 156	17 896
<i>Variation entre 1976 et 1986</i>	<i>+ 78 %</i>	<i>+ 111 %</i>	<i>+ 85 %</i>

**EVOLUTIONS DES EFFECTIFS SCOLARISÉS
DANS LE SECOND DEGRÉ EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

		Européens		Mélanésiens		Autres ethnies		Total
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Second degré : Enseignement général	1976	3 593	56,09	1 569	24,49	1 244	19,42	6 406
	1981	4 753	46,15	3 506	34,04	2 040	19,80	10 299
	1986	5 351	40,56	5 126	38,85	2 716	20,58	13 193
Second degré : Enseignement technique	1976	1 039	44,86	578	24,95	699	30,18	2 316
	1981	1 528	37,86	1 318	32,66	1 189	29,46	4 035
	1986	1 715	29,97	2 436	42,57	1 510	27,44	5 721
Total second degré	1976	4 632	53,12	2 147	24,61	1 943	22,27	8 722
	1981	6 281	43,83	4 824	33,65	3 229	22,52	14 334
	1986	7 066	37,35	7 562	39,99	4 286	22,66	18 914
Progression des effectifs totaux entre 1976 et 1986, en pourcentage ...		+ 52,5		+ 252		+ 120		+ 112

Il convient, pour évaluer la "clientèle" future de l'Université, de tenir compte aussi de la demande de formation continue. Celle-ci est certes difficilement prévisible, mais elle pourrait se développer considérablement à mesure que s'élèvera le niveau général de formation, et que les formations offertes seront plus variées. Elle restera aussi, malheureusement, sans doute longtemps encore alimentée par des taux trop élevés d'échec scolaire.

2) La nécessité d'une adaptation qualitative de l'offre de formation supérieure

Compte tenu de leurs spécificités, les Territoires français du Pacifique ne pourront se satisfaire d'un enseignement supérieur qui serait une simple annexe, ou un décalque, du modèle métropolitain, lequel n'est d'ailleurs pas sans reproche. Il est essentiel de pouvoir y assurer un éventail de formations qui correspondent aux possibilités locales d'emploi, qui permettent aux Territoires de valoriser leurs très réelles potentialités et qui

puissent être mises au service d'un modèle de développement convenant à des économies insulaires intertropicales.

La création d'une université à part entière, capable d'organiser des formations spécialisées, intégrées dans les filières et les cursus nationaux et sanctionnées par diplômes d'un niveau incontestable, de mettre à la disposition de l'économie locale des moyens de recherche et un savoir-faire adaptés au "terrain", était donc, à cet égard aussi, indispensable.

Pour y parvenir, l'université devra pouvoir s'appuyer sur le considérable potentiel de recherche installé en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie.

a) Un atout majeur : le potentiel de recherche installé dans les Territoires français du Pacifique

La création *ex nihilo* d'une université offrant des formations spécialisées et des capacités de recherche adaptées aux besoins des Territoires et des pays de la région serait sans doute une impossible gageure.

C'est pourquoi l'existence, en Polynésie française comme en Nouvelle Calédonie, d'un potentiel de recherche dont la qualité et la densité ont impressionné la délégation doit être considérée comme un atout essentiel pour la réussite de l'université du Pacifique, dont les statuts prévoient explicitement qu'elle pourra conclure des conventions avec les instituts de recherche pour l'organisation de certains enseignements. Cette collaboration, sans laquelle l'université du Pacifique risquerait fort de se réduire à quelques DEUG délocalisés, sera d'ailleurs mutuellement bénéfique, les organismes de recherche pouvant notamment en attendre de nouvelles opportunités de valoriser leurs travaux et de développer leurs échanges dans le cadre national et international.

• **La recherche en Nouvelle Calédonie**

Les activités de recherche en Nouvelle Calédonie se sont développées à l'origine autour des activités du B.R.G.M., de l'Institut Français d'Océanie, créé en 1946 et devenu le centre O.R.S.T.O.M. de Nouméa, et des différents instituts agronomiques, zootechniques et forestiers intervenant en zone

tropicale et aujourd'hui regroupés au sein du C.I.R.A.D. (Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement).

- Le centre O.R.S.T.O.M. de Nouméa est installé, depuis 1975, dans de nouveaux bâtiments comportant 2.600 m² de laboratoires, 1.300 m² de bureaux et un auditorium de 300 places. Il dispose d'une petite flotte utilisée pour ses missions océanographiques, de matériels de recherche et d'analyse très performants et surtout d'un équipement informatique qui en fait la première base-calcul de l'O.R.S.T.O.M. hors métropole. Ses effectifs se composaient, en juin 1987, de 199 personnes, dont 86 agents recrutés en métropole (40 chercheurs, 33 I.T.A. et navigants, 13 allocataires de recherche, V.A.T. et stagiaires) et 113 agents recrutés localement (17 administratifs, 63 techniciens, 12 navigants et 21 personnes affectées au service d'entretien). Son budget était, en 1986, de 65,8 MF et de 90 MF avec les frais centraux métropolitains.

L'ensemble de ces moyens font du centre de Nouméa la plus importante des bases O.R.S.T.O.M. du Pacifique Sud : le champ de ses interventions scientifiques s'étend d'ailleurs à Wallis et Futuna, voire à l'ensemble du Pacifique Sud, compte tenu des concours apportés aux autres bases O.R.S.T.O.M. (Polynésie, Vanuatu, Indonésie) et de l'aire géographique couverte par certains de ses programmes de recherche.

Les activités du centre, axées sur l'étude des milieux physiques, biologiques et humains, sont orientées à la fois vers des recherches de caractère fondamental et des recherches orientées vers le développement. Elles comportent une vingtaine de grands programmes, trente à quarante "opérations scientifiques" de portée plus limitée, et intéressent principalement trois grands secteurs :

- la géologie-géophysique,
- l'océanographie physique et biologique,
- les sciences botaniques et agronomiques.

Parmi les programmes ~~et~~ les opérations en cours intéressant la Nouvelle Calédonie et les territoires voisins, on peut citer, après la réalisation du remarquable "Atlas de Nouvelle Calédonie", des exemples aussi divers que l'inventaire des zones économiques de Nouvelle Calédonie et de Wallis et Futuna, l'étude de la fertilité naturelle et de l'évolution sous

culture des sols des petits archipels du Pacifique Sud, l'évaluation des ressources en eaux et les conséquences hydrologiques des phénomènes climatiques (sécheresses pluriannuelles, cyclones, crues-éclair), ou encore plusieurs opérations centrées sur la connaissance et la mise en valeur du lagon de Nouvelle Calédonie.

- L'activité de l'agence du C.I.R.A.D. en Nouvelle Calédonie, implantée en 1978, est centrée sur la recherche appliquée et la pré vulgarisation des résultats. En 1986, le C.I.R.A.D. était représenté en Nouvelle Calédonie par 5 départements (forestier, élevage et médecine vétérinaire tropicale, cultures vivrières, culture du café et département fruitier) dans lesquels travaillaient 9 chercheurs métropolitains, 4 techniciens et 2 vétérinaires volontaires de l'aide technique. Ses travaux ont porté par exemple sur la mise en place de centres de multiplication de semences, de matériel végétal pour les cultures vivrières, caféières, fruitières, sur l'élevage bovin et sur l'élevage des cervidés.

- D'autres organismes de recherche sont représentés en Nouvelle Calédonie, tels l'Institut Pasteur -qui poursuit des recherches communes avec le C.I.R.A.D. sur les maladies communes à l'homme et aux animaux, leptospiroses et brucelloses- ou l'I.F.R.E.M.E.R., qui a réalisé un élevage expérimental de moules des Philippines à Hienghène, et dont une filiale, France Aquaculture, assure le fonctionnement de la station expérimentale d'aquaculture de crevettes de la baie de Saint-Vincent.

• En Polynésie française, les infrastructures de recherche comprennent à la fois des filiales ou des centres dépendant des grands organismes nationaux (O.R.S.T.O.M., I.F.R.E.M.E.R., C.I.R.A.D., C.E.A.) et des instituts et services territoriaux -ceux-ci étant d'ailleurs antérieurs à ceux-là, et d'une qualité tout à fait remarquable.

- Le plus important des centres de recherche territoriaux, créé en 1949, est l'*Institut de Recherches Médicales Louis Malardé* auquel ses travaux sur l'océanographie médicale (étude de la ciguatera), et sur les endémies tropicales (dengue, filariose, lèpre) ont acquis une réputation internationale.

Les services territoriaux de la pêche, responsables de l'organisation de la perliculture polynésienne, ont donné naissance à l'E.V.A.A.M. (Etablissement pour la Valorisation des

Activités Acquacoles et Maritimes) qui participe, avec le centre de l'I.F.R.E.M.E.P., au transfert des techniques de production et au soutien technique et scientifique de la production aquacole.

Le Territoire participe également au dernier en date des Instituts de recherche créé en Polynésie française, *l'Institut des Energies Renouvelables pour le Pacifique Sud* (I.E.R.P.S.), organisé sous la forme d'un G.I.E. regroupant le Territoire, le C.E.A. et l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie (A.F.M.E.), et qui associé à sa vocation de laboratoire de recherche et de développement dans le domaine des énergies solaire, éolienne et de la biomasse des activités de bureau d'études et de centre de formation des professionnels utilisateurs des énergies renouvelables.

- Les centres implantés en Polynésie française par les organismes nationaux partagent, avec les établissements territoriaux, une orientation assez nette vers la recherche finalisée et une grande réputation scientifique.

Le Laboratoire de géophysique, implanté dans les années 60, s'est acquis une place de premier ordre dans l'étude des phénomènes sismiques, du volcanisme et des catastrophes naturelles dans la zone du Pacifique.

Le Laboratoire d'Etude et de Surveillance de l'Environnement (1979), laboratoire du C.E.A. et héritier des services de contrôles biologiques et radiologiques mis en place à partir de 1964, est devenu un des meilleurs organismes de connaissance et de protection de l'environnement insulaire et océanique. Outre sa mission de surveillance radiologique systématique de la Polynésie française, qui représente plus de 75% de son activité globale, il réalise des études et mesures des phénomènes de pollution répondant aux préoccupations socioéconomiques des Territoires ou des pays du Pacifique Sud. Ces études, centrées sur deux thèmes principaux -les caractéristiques physiques, chimiques biologiques et la pollution des eaux côtières et intérieures, les pollutions particulières (pesticides, métaux lourds) menaçant les activités maraîchères ou aquacoles- permettent de mettre en évidence l'impact des activités humaines, de l'urbanisation et de l'industrialisation sur l'écosystème corallien.

L'antenne du *Muséum d'Histoire Naturelle et de l'Ecole des Hautes Etudes*, implantée en 1971 à Mooréa, constitue un centre réputé de recherche sur les récifs coralliens et les lagons, ce qui

lui a valu d'être choisie pour l'organisation, en 1985, du Vè congrès international sur les récifs coralliens.

Le centre océanologique du Pacifique (C.O.P.), dépendant de l'I.F.R.E.M.E.R. et installé en 1972 à Vairao, a pour mission la mise au point des techniques de culture et d'élevage d'organismes marins (algues, crustacés, mollusques, poissons) en milieu tropical, et la valorisation du savoir-faire acquis dans ces domaines. Les programmes en cours, axés sur la maîtrise du cycle de reproduction, portent sur l'élevage des crevettes, qui a atteint la phase de développement, des poissons tropicaux (loup tropical, mérrou et dorade coryphène), de la moule verte et de l'huître de Nouvelle Calédonie.

Le centre O.R.S.T.O.M. de Tahiti, dont les effectifs sont de 50 agents, dont 18 chercheurs et 25 techniciens et administratifs, qui se consacre à des programmes de recherche en amont des projets de développement, a mis en chantier un atlas thématique de Polynésie française, sur le modèle de celui réalisé à la fin des années 1970 pour la Nouvelle Calédonie, et qui fera le bilan des connaissances acquises sur le Territoire.

Les activités de recherche scientifique appliquée menées en Polynésie française occupent une centaine de chercheurs et quelque 200 techniciens, administratifs et personnels de service, soit un effectif impressionnant pour un territoire de 175.000 habitants.

⑦

b) la nécessaire diversification des formations

L'Université française du Pacifique doit assurer des enseignements de premier et de troisième cycle. A chacun de ces niveaux, l'accent devra être mis sur la mise en place de formations spécifiques, qui, comme le précisait un des interlocuteurs de la mission "débouchent sur des emplois et soient employables au développement des Territoires".

● le premier cycle

Pour ce qui est des formations de premier cycle, l'université reprendra les filières déjà mises en place -Droit, Lettres, Sciences- avec toutefois le souci de ne pas leur donner une importance excessive au regard des débouchés ouverts aux diplômés. Mais elle s'efforcera surtout, en étroite concertation

avec les Territoires, de développer des enseignements sanctionnés par des diplômes de type DEUST ou DUT, axés sur la formation de techniciens supérieurs et de cadres dans des disciplines correspondant à de réelles possibilités d'emploi.

Ces enseignements ne seront pas figés et définis une fois pour toute : si la demande ou les capacités d'absorption du marché se tarissent, ils seront remplacés par d'autres. Compte tenu de l'étrécissement des "bassins d'emploi" que représentent les Territoires, cette "flexibilité" paraît indispensable. Elle peut cependant se révéler délicate à mettre en oeuvre : d'une part parce qu'une rotation trop rapide des formations multipliera les difficultés d'organisation des enseignements, d'autre part parce qu'il sera difficile, pour une jeune université, de bâtir sa réputation -notamment vis-à-vis de l'étranger- sur des enseignements éphémères ou épisodiques.

Dans un premier temps, il est envisagé de mettre en place, à la rentrée 1989, un DEUST "Sciences de la terre" à Nourméa et un DEUST "Aquaculture" en Polynésie française.

Le choix définitif des filières mises en place dépendra des résultats de la concertation que l'Université doit mener avec les autorités territoriales pour établir et quantifier leurs besoins.

Lorsque la mission d'information s'est rendue en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie, cette concertation n'avait pas encore eu lieu : la planification éducative étant un exercice difficile, on doit s'attendre à ce qu'elle prenne quelque temps, d'autant que les parties en présence paraissent tout à fait conscientes des conséquences que pourrait avoir, aussi bien pour les futurs étudiants que pour l'avenir de l'institution, des choix insuffisamment pesés.

En fonction des débouchés possibles et des capacités scientifiques et technologiques exploitables, des possibilités assez variées de formation peuvent en tout cas être envisagées dans un certain nombre de domaines orientés vers la mise en valeur intégrée des Territoires et les techniques de conservation et de gestion des ressources naturelles :

- exploitation des ressources marines et sous-marines,
- agronomie et zootechnie, agro-alimentaire,
- protection de l'environnement et des milieux fragiles (mangrove, lagon, récifs coralliens),
- énergies renouvelables.

L'université française du Pacifique apporterait ainsi une réponse au besoin des Territoires de diversifier une économie marquée par la prédominance du tertiaire, et offrirait, en outre, des enseignements complémentaires des formations techniques supérieures déjà assurées sur le territoire (BTS industriels et commerciaux, diplômes supérieurs du CNAM), et mieux adaptées au contexte local que celles offertes par les universités métropolitaines.

La mise en place d'enseignements adaptés aux conditions particulières des Territoires pourrait aussi se justifier dans d'autres secteurs d'activités bien précis, par exemple le tourisme. La création d'un DEUG AES à "dominante" touristique pourrait ainsi être envisagée : un projet en ce sens a d'ailleurs déjà été élaboré en Polynésie française en liaison avec l'université de Paris XIII. La formation sur place de cadres spécialisés d'un bon niveau pourrait en effet présenter plusieurs avantages :

- elle permettrait d'élargir, pour la population locale, les possibilités d'emploi qualifié et de création d'entreprises et l'associerait davantage au développement d'un secteur qui représente, pour les Territoires, un "gisement" de prospérité important et encore très inégalement exploité.

- elle contribuerait, aussi, à redresser l'image de marque d'une activité qui n'est pas toujours considérée comme très valorisante, en particulier en Polynésie, et par conséquent souvent dédaignée par les jeunes à la recherche d'une formation ou d'un emploi.

• les formations de troisième cycle

Les enseignements de troisième cycle que l'université française a pour mission de mettre en place seront également définis en concertation avec les Territoires, qu'ils intéressent aussi directement en tant :

- qu'ils pourront permettre le développement de recherches et de travaux et la formation des cadres et des chercheurs de haut niveau indispensables à la mise en valeur des Territoires et utilisables par les entreprises installées sur place,

- qu'ils favoriseront des flux d'échanges et la constitution d'un foyer d'innovation susceptible de rompre l'isolement

scientifique et technologique consécutif à l'insularité des territoires et à leur éloignement de la métropole.

Ces enseignements seront d'ailleurs tout aussi indispensables pour la nouvelle université à laquelle ils permettront de donner "l'image de marque" et la spécialisation qui lui permettront de se faire une place bien à elle aussi bien dans le système national d'enseignement supérieur que dans la zone du Pacifique Sud.

Dès la rentrée de septembre 1988, il est prévu de mettre en place en Polynésie un troisième cycle "biologie et écologie marines". Deux autres formations pourraient être ouvertes à partir de la rentrée 1989 : "ressources minérales et agronomie tropicale" en Nouvelle Calédonie, "cultures océaniques" en Polynésie française.

Interrogée par la mission d'information sur ses projets en matière d'organisation de formations de 3ème cycle, la Présidence de l'université du Pacifique avait évoqué un certain nombre d'autres possibilités. Cet inventaire, qui ne présente certes qu'un caractère exploratoire, met cependant en évidence la variété des choix possibles :

- des formations axées sur la biologie marine, la géologie et l'écologie des systèmes récifaux peuvent être organisés en liaison avec l'antenne du Muséum d'Histoire Naturelle et de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes,

- les antennes du CEA peuvent accueillir et former quelques étudiants dans le domaine des énergies renouvelables et de la surveillance de l'environnement,

- l'O.R.S.T.O.M. peut participer à la formation de spécialistes en géographie et océanographie,

- les instituts de recherche médicale ont également d'importantes potentialités dans le domaine de l'océanographie médicale et des endémies tropicales,

- enfin, les centres de traitement des images satellitaires en cours d'implantation à l'I.F.R.E.M.E.R. en Polynésie et à l'O.R.S.T.O.M. à Nouméa, pourront être pour la recherche un outil de grande valeur, et servir en outre à la formation de spécialistes de l'exploitation des données satellitaires.

II) L’AFFIRMATION DE LA PRESENCE FRANCAISE DANS LE PACIFIQUE SUD

La France est aujourd’hui la seule puissance européenne qui reste présente dans le Pacifique Sud et elle y a des intérêts essentiels, aussi bien stratégiques qu’économiques. Il n’est pas indifférent non plus que, grâce à ces territoires lointains, ce soit non seulement la France mais l’ensemble de la Communauté Economique Européenne qui garde des liens étroits avec une région du monde où s’affrontent tant d’influences et d’intérêts, et dont l’avenir est si riche de potentialités diverses. Or cette présence de la France - qui remonte à deux siècles - est souvent mal acceptée, parfois même vigoureusement contestée. Par-delà les pommes de discorde éternellement relancées que sont les essais nucléaires français et le problème calédonien, cette hostilité latente trouve pour une bonne part son origine dans l’insuffisance des efforts consentis par la France pour s’intégrer à la région et participer plus activement à son développement. Faute d’être perçue par les uns comme un élément indispensable au maintien de la stabilité politique de la région, par les autres comme un soutien actif à leur difficile décollage, la présence de la France dans le Pacifique risque d’être d’autant plus menacée qu’il ne manque pas de candidats pour espérer occuper la place qu’elle y laisserait vacante.

Depuis quelques années, les gouvernements français semblent avoir pris conscience de la nécessité de jouer un rôle plus actif dans la région. Par-delà l’apparition de nouvelles structures administratives ou gouvernementales - création en 1985 du Comité de Coordination, en février 1986 du Conseil Supérieur du Pacifique Sud puis, en mars 1986, d’un secrétariat d’Etat chargé des problèmes du Pacifique Sud - cette orientation s’est traduite par une augmentation des aides financières consenties aux Etats de la région, et surtout par la volonté d’y renforcer la présence de la science et de la culture française et d’y développer la coopération avec les états voisins : l’Université française du Pacifique a aussi été conçue, à juste titre, comme un instrument essentiel de cette politique de rayonnement et de diffusion culturelle.

LES ILES DU PACIFIQUE

Pays	Statuts	Capitale	Superficie (km ²)	Population (1981)	PNB/hbt (1982) (US \$)
Australie	Indépendant	Canberra	7 704 000	15 500 000	7 700
Cook	Etat en libre association avec la Nouvelle-Zélande depuis 1965	Rarotonga	240	21 000	1 050
Fidji	Indépendant (1970)	Suva	18 272	680 000	1 675
Guam	Territoire américain	Agana	549	106 400	6 900
Kiribati (ex. îles Gilbert) ...	Indépendant (1979)	Tarawa	861	58 000	500
Mariannes du Nord (*)	Tutelle américaine	Saipan	475	19 598	»
Marshall (*)	Tutelle américaine	Majuro	171	30 873	»
Micronésie (*)	Tutelle américaine	Kolonia	1 300	116 974	1 000
Nauru	Indépendant (1968)	Yaren	21	7 500	6 000
Niue	Territoire librement associé à la Nouvelle-Zélande	Alofi	258	3 298	1 000
Nouvelle-Calédonie	Territoire d'Outre-Mer	Nouméa	19 103	142 500	8 065
Nouvelle-Zélande	Indépendant	Wellington	271 300	3 300 000	7 730
Palau (*)	Tutelle américaine	Koror	460	12 116	»
Papouasie-Nouvelle Guinée .	Indépendant (1975)	Port-Moresby	475 368	3 300 000	725
Pitcairn	Colonie britannique	Adamstown	4,5	65	»
Polynésie française	Territoire d'outre-mer	Papeete	4 000	160 000	8 625
Salomon	Indépendant (1978)	Honiara	28 446	270 000	615
Samoa américaines	Territoire américain	Pago Pago	197	33 200	5 330
Samoa occidentales	Indépendant (1962)	Apia	2 980	155 000	990
Tokelau	Territoire associé à la Nouvelle-Zélande	Administré à partir d'Apia	10	1 595	555
Tonga	Indépendant (1970)	Nuku'Alofa	699	100 000	800
Tuvalu	Indépendant (1976)	Funafuti	26	8 800	520
Vanuatu (ex. Nouvelles-Hébrides)	Indépendant (1980)	Port-Vila	14 763	130 000	666
Wallis et Futuna	Territoire d'outre-mer	Mata Utu	124	8 172	1 300

(*) Ces quatre territoires devraient voir, sauf veto de l'U.R.S.S., lever leur tutelle dès qu'aura été réglé un problème lié à la Constitution de Palau.

- les Mariannes du Nord ont choisi le statut de Commonwealth américain similaire à celui de Porto-Rico.

- Palau, les îles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie se sont prononcés pour une libre association avec les Etats-Unis.

Le rôle qu'elle devra jouer à cet égard ne sera certes pas facile à assumer dans une région jusqu'ici dominée par l'influence de la langue et de la culture anglo-saxonne, et où les pays asiatiques cherchent aussi à étendre leur audience, et bénéficient de l'exemplarité de leur réussite économique.

Mais la difficulté même de l'entreprise montre à quel point elle était devenue nécessaire, et souligne que la création de l'Université française du Pacifique représente peut-être la dernière chance d'affirmer la présence de la langue, de la culture et des réussites scientifiques et techniques françaises vis-à-vis des pays de la région, qu'il s'agisse des Etats développés ou des Etats en développement.

A) LA CREATION DE L'UNIVERSITE FRANCAISE DU PACIFIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES AVEC LES PAYS DEVELOPPES DU PACIFIQUE SUD : L'EXEMPLE DE L'AUSTRALIE.

"Etat géant" parmi les micro-états du Pacifique Sud, l'Australie joue dans la région un rôle de pays leader, qu'elle partage avec la Nouvelle-Zélande, laquelle a en particulier des liens privilégiés avec le monde polynésien. Elle est le premier partenaire commercial de la plupart des nouveaux Etats, elle fournit 75% - 369,1 millions \$A (1) - de l'aide publique au développement reçue par les Etats océaniens, et exerce dans la région une réelle influence politique, en particulier au sein du Forum du Pacifique.

Ses relations culturelles, scientifiques et techniques avec la France, bien que limitées, n'ont jamais été affectées par les vicissitudes du dialogue politique franco-australien, et la visite de la délégation à Canberra et à Sydney lui a permis de constater que la création de l'Université française du Pacifique offrait des chances sérieuses d'approfondir nos relations avec l'Australie, et d'y consolider la situation de l'enseignement du français, dont la mission d'information a pu mesurer à la fois l'excellente qualité et l'avenir incertain.

(1) chiffres prévisionnels 1987/1988. La majeure partie de ce total (309,9 millions \$A) représente l'aide australienne à la Papouasie - Nouvelle-Guinée.

1) Un instrument efficace pour développer les relations culturelles et scientifiques franco-australiennes

Des contacts qu'elle a pu avoir en Australie, à la fois avec des responsables de la politique de l'Éducation, avec des universitaires et avec le Président et les membres de la Commission de l'Emploi de l'Éducation et de la formation du Sénat, la délégation a retiré l'impression que l'Université française du Pacifique pourrait devenir un instrument efficace de développement des échanges linguistiques et scientifiques entre la France et l'Australie.

L'année 1988, année du Bicentenaire de l'Australie, aura été marquée par le très important effort - tant privé que public - de la France, organisé par le Comité français du Bicentenaire de l'Australie, pour participer avec l'éclat qui convenait à cette célébration : le tableau ci-contre, qui retrace les principales manifestations culturelles prévues à cet effet avec le soutien du ministère des Affaires étrangères et d'autres départements ministériels, témoigne de la qualité de cette participation. Ces initiatives, qui comprennent aussi des jumelages, des manifestations sportives, des visites en Australie d'étudiants et de collégiens français et diverses rencontres scientifiques, auront, du moins peut-on l'espérer, un effet d'entraînement durable sur les relations culturelles entre la France et l'Australie.

Mais elles ne supprimeront pas les obstacles qui s'opposent, en dépit du très réel intérêt du public australien pour la culture française, au développement de ces relations, obstacles qu'avait déjà mis en lumière une précédente mission d'information de la commission (1) : l'éloignement - et les surcoûts qu'il entraîne - mais aussi la multiplicité des centres de décisions résultant du fédéralisme et de la décentralisation qui caractérisent l'organisation politique et administrative de l'Australie.

Ce double handicap, déjà très sensible dans le domaine des échanges culturels, pèse de tout son poids sur les échanges scientifiques et techniques entre les deux pays : il n'est guère

(1) cf. rapport d'information (n°187 Sénat, 1983-1984) sur les relations culturelles de la France avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, fait au nom de la Commission des Affaires culturelles par MM. Léon ECKHOUTTE, Adrien GOUTEYRON et Pierre VALLON.

Principales manifestations culturelles organisées
dans le cadre de la participation française au Bicentenaire de l'Australie

- . Création du Musée La Pérouse à Frenchman's bay (N.S.W.)
- . Tournée de la Comédie Française à Canberra, Victoria, Brisbane.
- . Tournée Olivier Messiaen à Sydney, Adélaïde, Canberra.
- . Concerts de l'Ensemble Intercontemporain de Pierre Boulez à l'Opéra de Sydney, à Victoria et à Adélaïde.
- . Tournée du "Mahâbhârata" de P. Brook.
- . Prêts d'oeuvres à diverses expositions :
 - Prêts d'oeuvres contemporaines dans le cadre de la Biennale Australienne (Sydney, Victoria).
 - Prêts de bronzes des collections du Musée du Louvre à l'exposition "Quatre siècles de culture" (Brisbane).
 - Prêts de dessins, cartes et tapisseries des collections du Musée du Louvre et de la Bibliothèque nationale à l'exposition "Terra Australis" (Sydney, Victoria)

aisé, à quelque 20.000 Km de distance, de développer les échanges de personnes, les liens de collaboration directe entre institutions qui ont la préférence de nos partenaires australiens et qu'impose de toute façon la large autonomie reconnue en Australie aux universités et aux organismes de recherche. Sans doute n'y-a-t-il pas d'autre raison au fait que nos relations scientifiques et techniques avec l'Australie restent limitées et ponctuelles en dépit de récents développements, notamment dans des secteurs de pointe (physique, chimie des matériaux) et dans

d'autres secteurs plus traditionnels - biologie, médecine, géologie : il existe notamment des programmes de coopération de l'INSERM et de l'INRA que le Gouvernement français soutient par des bourses et des séjours d'études.

On mesure, dans ce contexte, les possibilités nouvelles que peut représenter l'Université du Pacifique, qui sera pour les établissements d'enseignement supérieur australiens un partenaire plus accessible que les universités et les instituts de recherche métropolitains, et qui pourra aussi faciliter les relations entre les organismes français avec lesquels elle entretiendra des liens de collaboration réguliers - qu'il s'agisse des universités métropolitaines, des organismes de recherche, voire des entreprises avec lesquelles elle pourrait conclure des contrats de recherche - et les universités ou les organismes de recherche australiens.

Il existe déjà, au niveau régional, des échanges actifs dans certaines spécialités entre les instituts de recherche français et les chercheurs australiens : les spécialistes membres du Centre d'Etudes marines ou des facultés de sciences physiques et biologiques de l'Université de Sydney que la délégation a rencontrés étaient tout à fait informés des travaux de l'antenne polynésienne du Muséum d'histoire naturelle ou de l'O.R.S.T.O.M.. Même dans ces domaines, cependant, l'existence de l'Université pourra sans aucun doute accroître les possibilités de contacts et de coopération.

Mais il est aussi d'autres types de collaboration que l'Université du Pacifique pourra promouvoir, et des initiatives auxquelles elle pourra s'associer. On en citera un exemple : lors de sa visite à Sydney, la délégation a été informée de l'existence d'un "Centre de Recherches franco-australien" créé par l'Université de Nouvelle Galles du Sud. Ce centre interdisciplinaire, auquel collaborent la plupart des Facultés que regroupe l'Université (Sciences, Sciences Appliquées, Lettres et Sciences Humaines, Médecine, Commerce, Ingénierie, départements d'Electricité et d'Electronique de la Faculté des Sciences Militaires), s'est donné pour but de *"coordonner, de promouvoir et de faciliter la recherche, l'enseignement et la diffusion de la documentation dans tous les domaines de relations entre l'Australie, la France et les pays francophones, que ces relations soient d'ordre culturel, scientifique, technologique ou commercial"*.

Ses activités ont notamment porté sur l'organisation de séminaires, la publication de travaux sur le français et la

francophonie en Australie (entrepris en collaboration avec l'Université de La Réunion), la création d'un cours de français spécialisé (*"French for business and the professions"*), et d'un cours sur les relations culturelles franco-australiennes.

Le centre a également entrepris de constituer -avec le concours des services de l'Ambassade de France et d'éditeurs français- une bibliothèque scientifique et technique, et a participé à la célébration du bicentenaire australien en s'associant à la création du Musée La Pérouse, en publiant un catalogue des manuscrits français conservés dans les bibliothèques d'Etat australiennes et en organisant, avec plusieurs partenaires dont le ministre australien de l'Education et des entreprises françaises installées en Australie, un concours ouvert au grand public sur le thème "les navigateurs français et la découverte de l'Australie".

Cet exemple, outre qu'il met en évidence le dynamisme, "l'esprit d'entreprise" et l'ouverture à des partenaires extérieurs des universités australiennes, donne aussi un aperçu de la variété des collaborations et des "projets communs" qui pourraient s'établir entre l'Université française du Pacifique et les établissements d'enseignement supérieur australiens, et permet d'espérer que son rôle en faveur de la promotion de la culture et de la technologie françaises en Australie pourra aller bien au-delà de celui -par ailleurs indispensable- de "catalyseur" des échanges d'étudiants et de chercheurs.

2) La situation de l'enseignement du français en Australie

Le français est, de loin, la première langue étrangère enseignée en Australie, aussi bien dans l'enseignement scolaire que dans l'enseignement supérieur. De surcroît, la qualité de l'enseignement du français en Australie est, d'une façon générale, tout à fait remarquable. La place privilégiée du français, héritage de l'influence britannique sur le système

éducatif australien, ne constitue cependant pas, bien loin de là, un acquis intangible. La création de l'Université française du Pacifique vient donc à point pour soutenir la place et le niveau de l'enseignement du français en Australie.

a) Les menaces qui pèsent sur l'enseignement du français en Australie

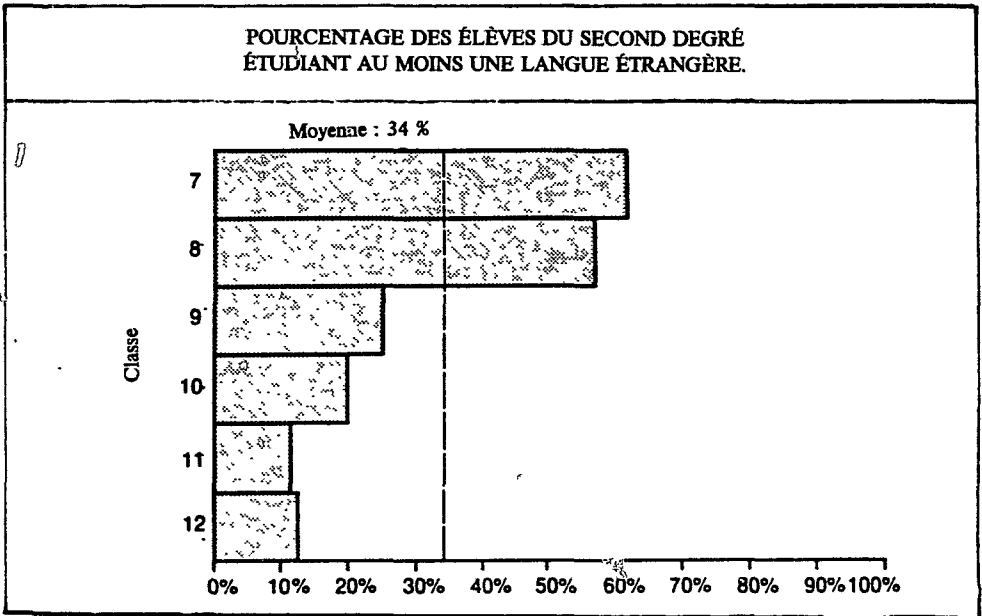
Deux facteurs peuvent contribuer au déclin de l'enseignement du français en Australie : ce sont, d'une part, le déclin général de l'enseignement des langues dans l'enseignement secondaire, et, d'autre part, la "politique linguistique" récemment définie par le gouvernement australien, qui entend remettre à l'honneur l'enseignement des langues, mais en faisant une place privilégiée aux langues asiatiques et aux langues parlées par les communautés nationales australiennes.

• le déclin de l'enseignement des langues en Australie

L'enseignement des langues dans le système scolaire australien est essentiellement concentré dans le second degré, encore qu'une non négligeable minorité d'élèves du primaire (6,5% en 1983) suivent les cours de langues qui sont organisés dans 12% des écoles. Dans le secondaire, cependant, on assiste depuis une quinzaine d'années à un rapide déclin de l'enseignement des langues, du en particulier au fait que, depuis le début des années 1970, les Universités australiennes n'imposent plus à leurs étudiants de connaître une langue étrangère, ce qui était auparavant fréquemment le cas, en particulier pour l'accès aux études littéraires.

En conséquence, la proportion des candidats à l'examen de fin d'études secondaires passant une épreuve de langues a brutalement décréu : de 40% en 1967, elle est passée à 14% entre 1976 et 1978, et reste voisine de 15%. Ce recul s'est répercuté dans l'ensemble de l'enseignement du second degré, d'autant plus rapidement que l'enseignement des langues est rarement obligatoire en Australie au-delà de la première ou des deux

premières années du second degré, les 7^o et 8^o classes (1). En conséquence, si 62% des élèves étudient une langue étrangère en "huitième classe", ils ne sont plus que 20% en 10^o classe (l'équivalent de la seconde) et 12% en terminale (douzième classe). Au total, à peine plus d'un tiers des élèves du second degré apprennent une langue étrangère :



(1) la "septième classe" est considérée comme faisant partie de l'enseignement du second degré en Nouvelle Galles du Sud, dans le Victoria et en Tasmanie, dans les autres Etats, elle est incluse dans l'enseignement élémentaire.

Cette situation sera sans doute difficile à redresser, d'autant que le nombre des établissements du second degré où l'enseignement des langues vivantes n'est pas obligatoire s'accroît : 15% d'entre eux n'offraient même aucun cours de langue en 1983. De plus, la durée des enseignements obligatoires de langues peut être très brève (quelques semaines ou mois), et, lorsque les langues sont une matière facultative, elles se trouvent parfois en concurrence avec des disciplines nettement moins contraignantes telles que la poterie, l'économie domestique, la danse ou le sport... (1)

Le français a subi comme toutes les langues étrangères les conséquences de cette évolution générale, mais il a aussi enregistré un tassement de sa position relative parmi les langues enseignées, bien qu'il demeure en tête : en 1975, sur 10.000 élèves étudiant une ou plusieurs langues en terminale, 8.500 environ apprenaient le français. Ils n'étaient plus que 6.000 en 1982. En revanche, l'allemand, deuxième langue enseignée, maintient à peu près ses positions (30% des élèves) tandis que l'on assiste à un net progrès de l'italien, du grec moderne, et des langues asiatiques.

Dans l'enseignement supérieur, le nombre des étudiants de langues dans les universités reste relativement stable (7% de l'effectif total en 1981), ainsi que leur répartition entre les différentes langues enseignées : le français est en tête (plus de 3.000 étudiants), suivi par l'allemand (2.000) et l'italien, qui progresse nettement (1.500). 16 universités australiennes sur 19 possèdent un département de français : la délégation a visité celui de l'Université de Sydney, qui est le plus ancien, le plus important et un des plus prestigieux, et a été très favorablement impressionnée par le niveau des programmes et par la qualité du corps professoral.

En revanche, la situation est moins satisfaisante dans les 47 "Colleges of Advanced Education" (C.A.E), qui s'apparentent, selon les cas, à des I.U.T., des Universités de Technologie ou des écoles d'ingénieurs, et qui prennent une place croissante dans l'enseignement supérieur australien. Dans ces établissements, si l'enseignement des langues progresse, ce sont l'italien, le japonais, l'indonésien et le grec moderne qui sont les plus prisés, le nombre des étudiants d'allemand dépassant de surcroît celui

(1) exemples cités dans le rapport "A national language policy" remis au gouvernement australien en 1984 par la Commission de l'Education et des Beaux-Arts du Sénat.

des étudiants de français : cette situation reflète la relative faiblesse du français comme langue internationale technique ou des affaires, et la préférence des étudiants fréquentant les CAE, qui étudient les langues en vue d'un usage professionnel, pour les langues asiatiques ou les langues des plus importantes communautés immigrées.

Ces tendances sont aussi celles que reflète la "politique linguistique" récemment définie par le gouvernement australien à la suite d'un rapport publié en 1984 par le Sénat australien.

• la politique linguistique du gouvernement australien

Cette politique vise à la fois à résoudre les problèmes posés par le multilinguisme de la population australienne, à préserver la connaissance des langues parlées par les minorités indigènes ou immigrées et à développer l'enseignement des langues étrangères -sans pour autant le rendre obligatoire- en particulier celui des langues de la région Asie Pacifique.

Elle risque donc de se traduire par un certain déclin de l'enseignement du français :

- d'une part parce que la priorité qui serait donnée à l'enseignement des langues parlées par les communautés nationales bénéficiera à d'autres langues européennes que le français, qui n'est la langue d'origine que d'une fraction très faible (0,5%) de la population australienne, loin derrière l'italien (4%), le grec (2,2%), l'allemand (1,3%), voire le néerlandais (0,9%) ou les langues yougoslaves (1,5%).

- d'autre part parce que la place qui sera faite aux langues asiatiques (japonais, indonésien, chinois) restreindra aussi l'enseignement du français comme langue de communication internationale.

Certes, cette nouvelle "politique linguistique", mise en place en 1987- 1988 et dotée de 15 M. de \$ A. (28 M. en année pleine), mettra certes quelque temps à faire sentir ses effets -ne serait-ce qu'en raison du délai nécessaire pour recruter et former les enseignants. Il est vrai aussi que le français fait encore l'objet d'une forte "demande" des familles.

Il paraît néanmoins indispensable que la création de l'Université française du Pacifique soit mise à profit pour enrayer son possible déclin, notamment :

- en contribuant à la formation initiale et continue des professeurs étrangers de français : la mise en place dans le cadre de l'Université de formations à l'enseignement du français langue étrangère paraît à cet égard indispensable.

- en multipliant les possibilités d'échanges et de séjours linguistiques pour les étudiants et les enseignants.

- en donnant une nouvelle impulsion aux échanges scientifiques et techniques et en renouvelant par là l'intérêt pour l'étude du français, qui sinon risque de n'être bientôt plus qu'un critère un peu désuet de "bonne éducation" -et en quelque sorte, pour reprendre l'expression employée par un des enseignants rencontrés par la délégation, "le latin du Pacifique" ...

B) UN INSTRUMENT DE COOPERATION A LA FORMATION AVEC LES PAYS EN DEVELOPPEMENT DE LA REGION

L'Université française du Pacifique devra pouvoir accueillir des étudiants des pays en développement de la région, et établir des relations avec les systèmes nationaux ou régionaux d'enseignement supérieur mis en place dans ces pays.

Le développement, éminemment souhaitable, de la politique française de coopération à la formation dans la région du Pacifique se heurte à deux écueils :

- la domination de la langue anglaise : la population francophone est réduite, en dehors des Territoires, à une fraction de la population du Vanuatu.

- la concurrence de l'enseignement supérieur anglophone : sont en effet accessibles aux étudiants de la région les établissements d'enseignement supérieur de Hawaï et de Californie, ceux d'Australie, de Nouvelle-Zélande, l'Université régionale du Pacifique Sud et celle de Papouasie Nouvelle Guinée.

La délégation a cependant acquis la conviction que l'Université française du Pacifique pouvait contribuer à répondre

à la forte demande de formation des pays en développement de la région : cet "optimisme raisonné" se fonde sur les efforts que l'Université est décidée à fournir pour surmonter l'obstacle linguistique, et aussi sur la constatation qu'elle pourrait offrir aux étudiants de la région des formations répondant directement aux besoins des micro-Etats en développement du Pacifique et que les universités anglophones ne peuvent pas toujours offrir.

1) Les moyens de surmonter l'obstacle linguistique

Tout en étant une université francophone, l'Université du Pacifique offrira aux étudiants anglophones les facilités nécessaires pour s'adapter à son enseignement.

• En premier lieu, la Présidence de l'Université est décidée à organiser des "formations intensives" ou de mise à niveau en français pour les étudiants non francophones. Un cadre existe déjà pour organiser ces formations : c'est le Centre de rencontre et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC) qui fonctionne à Nouméa, et qui devrait pouvoir apporter à l'Université, par convention, une collaboration précieuse dans ce domaine, mais aussi dans celui de l'organisation éventuelle de formations à l'enseignement du français langue étrangère. Créé en 1980 sous la forme d'une association de la loi de 1901, le CREIPAC est placé sous le patronage de l'AUFELF (Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française) et administré par un Conseil d'administration où siègent des représentants des ministères des Affaires étrangères et des DOM-TOM, du Territoire de Nouvelle-Calédonie, du vice-rectorat, de l'AUFELF et de la Conférence internationale des responsables des départements d'études françaises du Pacifique (CIDEF).

La mission du Centre est double :

- Il organise des échanges de lycéens, d'étudiants, de chercheurs, d'enseignants et de professionnels originaires des pays anglophones et du Japon, et désireux de mieux connaître la langue, la culture ou la technologie françaises : à ce titre, le CREIPAC dispose d'un important "capital" de relations avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Japon.

- Il est un centre d'enseignement du français et organise toute l'année des cours et des stages variés et de tout niveau dispensés par des spécialistes de l'enseignement du français langue étrangère :

- . stages de langue ou de langue et civilisation
- . stages de français "de spécialités" destinés à des chercheurs, techniciens ou professionnels.
- . stages de formation initiale ou continue des professeurs étrangers de français.
- . préstages linguistiques destinés à la population scolaire.

Le C.R.E.I.P.A.C. dispose donc de toute l'expérience -et du personnel- nécessaires pour organiser des stages intensifs de français destinés aux étudiants étrangers.

Il faut noter, enfin, que les candidats étrangers aux Universités anglophones de la région peuvent, dans certains cas, se voir imposer de passer des tests de langue ou de suivre des stages de perfectionnement en anglais : l'Université française du Pacifique ne sera donc pas la seule à exiger de ses étudiants une éventuelle "mise à niveau" dans la langue d'enseignement.

• En second lieu, s'il est entendu que la nouvelle Université ne sera pas bilingue et que les enseignements y seront dispensés en français, le Président de l'Université a l'intention de recruter des enseignants ayant une connaissance suffisante de l'anglais pour pouvoir apporter, le cas échéant, le soutien nécessaire aux étudiants anglophones.

2) L'adaptation des formations aux besoins des Etats de la région

Les formations assurées par les Universités anglophones riveraines du Pacifique ne correspondent pas toujours parfaitement aux besoins des micro Etats en développement du Pacifique :

- Les enseignements dispensés par les Universités des pays développés sont souvent jugés trop "sophistiqués", au

point d'encourager parfois davantage l'exode des cerveaux que la formation d'acteurs du développement.

Un rapport présenté en mars 1984 au ministre des affaires étrangères australien sur la politique d'aide au développement de l'Australie mettait ce problème en évidence : *"les enseignements dispensés en Australie ne sont pas toujours adaptés au contexte des pays en développement. Par exemple, les médecins apprennent en Australie à pratiquer une médecine de "haute technologie" plutôt que d'étudier la médecine préventive et les problèmes généraux de santé publique qui sont les connaissances les plus utiles dans un pays sous-développé. Quand ils obtiennent leur diplôme, ils préfèrent souvent rester en Australie ou bien ils retournent dans leur pays pour exercer en ville, où, du fait de leur formation, ils participent au développement de services réservés aux riches. Les formations agricoles australiennes sont orientées vers des techniques mécanisées et l'acquisition de connaissances en ingénierie, et font une place privilégiée aux technologies les plus récentes, qui ne sont pas toujours les plus appropriées"*.

L'Australie, qui mène depuis la fin des années 40 une politique très active de coopération à la formation, a essayé de pallier cet inconvénient en organisant des enseignements spécialement destinés aux étudiants originaires des pays en voie de développement, et qui leur sont réservés.

L'expérience ne semble toutefois pas concluante. D'abord parce que ces formations aboutissent à un fâcheux isolement des étudiants qui les suivent. Ensuite, parce qu'elles sont de toute façon peu attirantes pour les étudiants étrangers, qui ne leur accordent pas de valeur supérieure à celles qu'ils pourraient trouver chez eux, et qui leur reprochent d'être des formations courtes (2 ou 3 ans), qui ne débouchent pas sur des diplômes appréciés et "utilisables" par les étudiants se destinant à certaines carrières.

- Pour d'autres raisons, l'Université régionale du Sud Pacifique (U.S.P.) semble aussi avoir quelques difficultés à assurer des enseignements technologiques adaptés aux besoins du développement.

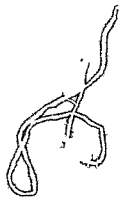
L'U.S.P., qui compte un centre principal à Suva (Fidji) et onze antennes installées dans les onze pays associés en son sein, a cependant été conçue pour s'adapter aux besoins de la région, à la fois en ce qui concerne les cursus et les niveaux d'enseignements :

Les cursus comprennent, outre des formations de rattrapage destinées aux étudiants n'ayant pas atteint le niveau de fin d'études secondaires, des formations en 2, 3 ou 4 ans -la quasi-totalité des étudiants s'arrêtant aux deux premiers niveaux, le "diplôme" et la "licence"- mais aussi toute une série de "certificats" spécialisés préparés en un an et destinés surtout aux besoins de la formation permanente.

- Le choix des départements créés par l'Université a également traduit le souci de s'adapter aux besoins locaux. L'Université comprend en effet une école d'Agriculture, une école d'Education, destinée à la formation des enseignants du secondaire, une école de Ressources Naturelles et une école du Développement social et économique, et les enseignements dispensés font une large place à la connaissance des milieux naturels et humains de la région. Auprès des Ecoles ont été créés des Instituts spécialisés dans la recherche, mais aussi dans la formation à des technologies adaptées, tel l'Institut des Ressources marines.

Cependant, l'Université a connu ces dernières années des problèmes financiers, imputables notamment à la baisse de la participation de certains Etats, touchés par la crise. De plus, elle a, dans la période récente davantage mis l'accent sur les formations destinées aux futurs enseignants, gestionnaires, etc... pour lesquelles existe une demande soutenue par les attributions de bourse des gouvernements.

On a donc assisté à un certain déclin des formations techniques : l'enseignement portant sur la pêche en milieu tropical dispensé par l'Institut de Ressources marines avait même dû être fermé en 1983.



DEUXIEME PARTIE :

LA MISE EN PLACE DE L'UNIVERSITE ET LES CONDITIONS DE SA REUSSITE

Ce n'est pas en six mois, ni même en six ans, que l'on établit sur des bases solides le fonctionnement et la réputation d'une université. Un effort important vient d'être consenti pour créer et lancer l'Université française du Pacifique : il devra être longtemps encore poursuivi et soutenu pour lui donner sa physionomie définitive et en faire un véritable foyer de rayonnement de la culture et de la langue française. Il faut donc savoir se donner les moyens et aussi le temps, de cette grande ambition, à la réussite de laquelle trop de précipitation serait sans doute plus nuisible qu'utile : avant de mettre en place des enseignements, d'attirer des étudiants étrangers, il faut prendre le temps de la réflexion et de la préparation nécessaires. D'autant plus qu'une entreprise comme celle qu'on vient de lancer n'a pas droit à l'échec, ni à la médiocrité. Il convient d'être conscient que pour donner à l'Université toutes les chances de succès, il faudra assurer un important "suivi" budgétaire et administratif, notamment pour la doter de moyens de recherche propres, puis pour accompagner sa "montée en puissance". Mais il faudra aussi satisfaire un certain nombre de conditions "de fond" :

- améliorer le fonctionnement du système scolaire
- assurer sur des bases solides la collaboration de la nouvelle Université avec les instituts de recherche
- prendre conscience des moyens qu'exigera l'ouverture de l'Université sur son environnement régional, et en particulier l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers.

D) UN EFFORT DE LONGUE HALEINE

Le démarrage de l'Université a été rapidement engagé. Mais il ne constitue qu'une première étape et il convient de prévoir que pendant plusieurs années, il faudra accompagner sa croissance.

A) LE DEMARRAGE DE L'UNIVERSITE

1) La mise en place des organes de l'Université française du Pacifique

a) les statuts de l'Université française du Pacifique

Le décret créant l'Université française du Pacifique (décret n° 87-380 du 29 mai 1987) lui donne la forme originale d'un "établissement public national à caractère administratif" comportant deux centres universitaires implantés en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française. La nouvelle Université n'entre donc pas dans le champ d'application de la législation relative à l'enseignement supérieur, pour des raisons d'ailleurs purement accidentelles : il avait été envisagé, semble-t-il, d'intégrer l'Université française du Pacifique dans le champ d'application de la législation relative à l'enseignement supérieur par voie d'amendement au projet de loi sur l'enseignement supérieur déposé en 1986 et destiné à se substituer à la loi du 26 janvier 1984; mais ce projet fut, on le sait, retiré.

Il avait été prévu, de toute façon, que l'Université française du Pacifique aurait une structure et des statuts différents de ceux des universités métropolitaines et adaptés à ses spécificités, ce qui paraît effectivement indispensable. Il serait néanmoins souhaitable que l'Université française du Pacifique ne reste pas éternellement "en marge" du service public national de l'enseignement supérieur et des textes qui l'organisent.

Les principales caractéristiques du statut de l'Université française du Pacifique sont les suivantes :

- L'Université est dotée d'une structure "fédérale", regroupant sous une Présidence unique deux Centres universitaires situés l'un en Nouvelle-Calédonie, l'autre en Polynésie. Son siège administratif est situé à Papeete, mais les réunions du Conseil d'administration doivent se tenir alternativement à Papeete et à Nouméa. L'Université est dirigée par un Président et administrée par un Conseil d'administration de 20 membres. Chaque centre est dirigé par un directeur et administré par un Conseil de 18 membres.

- le décret prévoit et organise les modes d'association à l'Université de ses futurs partenaires. Il dispose par exemple :

. que l'Université pourra "délivrer seule ou conjointement avec des établissements d'enseignement supérieur, dans des conditions passées par convention", les diplômes nationaux sanctionnant les enseignements universitaires du premier cycle qu'elle dispensera. De même, les formations du troisième cycle seront dispensées "par convention avec des établissements d'enseignement supérieur ou organismes de recherche". Des "conventions" pourront aussi organiser ses activités dans "des Etats ou territoires de la région".

. que les autorités territoriales désigneront des représentants au Conseil d'administration de l'Université et dans les Conseils de chaque centre. En outre, l'Université pourra passer des conventions avec les Territoires "notamment" pour la mise à sa disposition des moyens qu'ils affectent à l'enseignement supérieur. L'Université pourra également passer des conventions avec des organisations internationales et des "partenaires publics ou privés, français ou étrangers" participant à son activité.

- Si l'Université "jouit de l'autonomie pédagogique et scientifique", son autonomie administrative et financière est en revanche des plus limitées :

. les "représentants de l'Etat dans les territoires du Pacifique" ou leurs suppléants sont membres de droit du Conseil d'administration, le Haut Commissaire et le Vice-Recteur sont membres de droit du Conseil de chacun des deux Centres. En outre, des représentants des ministres chargés des Affaires étrangères et de l'enseignement supérieur assistent avec voix consultative au Conseil d'administration.

. Toutes les décisions du Conseil d'administration sont soumises à un contrôle a priori :

- le représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur peut s'opposer dans un délai de 15 jours à l'exécution d'une délibération du Conseil, et l'annuler dans un délai d'un mois suivant la notification de son opposition.

- le budget, le compte financier, les opérations immobilières doivent être approuvés par le représentant du ministre chargé de l'Université après avis du ministre chargé du budget.

- les autres décisions d'ordre financier du Conseil d'administration (emprunts, prises de participation, création ou cession de filiales) doivent être approuvées conjointement par les ministres chargés de l'enseignement supérieur et du budget.

- le président de l'Université est nommé pour trois ans par le ministre chargé de l'enseignement supérieur après avis du ministre chargé des DOM-TOM.

b) le fonctionnement actuel de l'Université

Le Président de l'Université a été nommé en juillet 1987, et le Secrétaire Général au début de 1988. Les premiers enseignements de premier cycle ont débuté, comme prévu, au début de mars à Nouméa - où l'année scolaire, conformément au calendrier austral, commence à la fin de février - tandis que la première rentrée se fera en septembre à Papeete.

Le Conseil d'administration de l'Université et les Conseils des Centres, qui comportent des représentants des organismes liés par convention avec l'Université, des étudiants et des personnels enseignants et non enseignants, ne peuvent être constitués avant que l'Université ait commencé de fonctionner : ils devront en tout cas l'être dans un délai de deux ans à compter de la publication du décret créant l'Université (soit avant le 2 juin 1989). C'est au Conseil d'administration qu'il appartiendra de constituer le Conseil scientifique et culturel de l'Université, sur la composition et le rôle duquel le décret n'est guère explicite, précisant seulement qu'il doit comporter "de 15 à 30 membres", dont "notamment" des représentants des missions culturelles françaises et des établissements d'enseignement et de recherche étrangers du Pacifique.

Dans l'intervalle, l'Université est administrée par le Conseil provisoire prévu à l'article 23 du décret (1) qui s'est réuni en avril à Nouméa et devrait se réunir à nouveau en octobre à Papeete.

2) Les moyens

Le budget de l'Etat pour 1987 avait déjà ouvert au titre de la future Université du Pacifique des crédits d'équipement et de fonctionnement de 3,8 MF pour cinq mois, qui comportaient notamment la création de 7 postes de maître de conférence et de 6 postes d'ATOS.

Le budget de 1988 a porté les moyens en personnel à 12 postes de professeurs et maîtres de conférences répartis entre les deux centres, et 16 postes d'ATOS, dont 10 pour le centre de Polynésie française, siège de la présidence. En sus des crédits de fonctionnement (0,8 MF en 1988), sont prévus des crédits d'équipement de 100 MF sur trois ans : 40 MF en 1988 et 1989, 20 MF en 1990. Ils doivent permettre la réalisation de deux campus de 5.500 m² environ chacun de surface couverte, dont 1.700 m² pour le logement des étudiants et des enseignants. Les locaux du centre universitaire de Nouvelle-Calédonie seront édifiés à Nouméa, dans le quartier de l'île Nou, sur un terrain cédé par le Territoire à l'Etat, et le centre universitaire de Polynésie française devrait être construit à Punaauia, île de Tahiti, sur un terrain proche de Papeete et de l'aéroport international également cédé à l'Etat par le Territoire. Il est aussi prévu la construction, dans chaque centre, d'un centre de documentation moderne.

Ce programme, élaboré dans chacun des territoires avec le concours des services des Hauts Commissariats, doit être approuvé par les services compétents du ministère de l'Education nationale.

Selon le calendrier qui a été indiqué à la mission d'information, le concours d'architecture pourrait avoir lieu cet

(1) Ce conseil est composé du Président de l'Université, des membres de droit représentant l'Etat et les Territoires, et, le cas échéant, des directeurs provisoires des centres universitaires.

automne, le marché d'ingénierie être passé à la fin de l'année 1988, et les marchés de travaux vers avril-mai 1989.

En attendant la réalisation des constructions, les activités de l'Université se dérouleront dans des locaux provisoires : à Nouméa, le Centre Magenta, entièrement remis à neuf pour l'occasion, le lycée technique Jules Garnier et le Centre associé au CNAM de Nouméa. A Papeete, c'est le Service Territorial de la Promotion Universitaire qui continuera, provisoirement, d'abriter les enseignements repris par l'Université. Compte tenu de la mise en place progressive des enseignements, ces locaux, que la délégation a visités, devraient permettre à l'Université de démarrer dans des conditions décentes, d'autant que les effectifs sont encore très faibles : il y a eu en mars, à Nouméa, 80 étudiants inscrits en Droit et 40 en Sciences.

3) La mise en place des enseignements

La mise en place des enseignements doit se faire progressivement. En attendant que soit menée à bien la concertation prévue avec les Territoires, les Instituts de recherche et les organismes locaux qui doivent collaborer avec l'Université (CREIPAC, CNAM...), les prévisions de la Présidence portent sur le schéma suivant pour les deux premières années de fonctionnement de l'Université :

SCHÉMA PRÉVISIONNEL DE MISE EN PLACE DES ENSEIGNEMENTS
DE L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE DU PACIFIQUE

1988 Nouvelle-Calédonie		1989 Nouvelle-Calédonie	
Mars	DEUG Droit DEUG Sciences : A : Sciences des structures et de la matière B : Sciences de la nature et de la vie	Mars	DEUG Anglais DEUG Géographie/Histoire DEUST : Mise en valeur des ressources terrestres* 3 ^e cycle : ressources minérales et agronomie tropicale*
Polynésie Française		Polynésie Française	
Sept.	DEUG Droit DEUG Sciences : A : Sciences des structures et de la matière B : Sciences de la nature et de la vie 3 ^e cycle : Biologie et Ecologie Marines	Sept.	DEUG Anglais DEUG Géographie/Histoire DEUST : Aquaculture 3 ^e Cycle : Cultures Océaniques

* Sous réserve de confirmation.

Les mêmes enseignements de DEUG seront assurés dans chaque centre, les DEUG existants étant repris en charge par l'Université sur deux ans, afin que les première et deuxième années d'un même DEUG ne soient pas assurées selon des formules différentes. Les capacités d'accueil prévues pour les DEUG sont actuellement, pour chaque territoire, de :

- 150 pour le DEUG de Droit
- 150 pour le DEUG de Lettres
- 50 pour chacun des DEUG de Sciences

En revanche, les premiers cycles "techniques" et les troisième cycles seront répartis entre les territoires.

Il n'est pas actuellement prévu que l'Université assure des enseignements de deuxième cycle. Elle devra donc conclure rapidement avec des Universités métropolitaines des conventions garantissant l'accueil en deuxième cycle des étudiants ayant obtenu un DEUG à l'Université du Pacifique ; les universités ayant participé, antérieurement à la création de l'Université, à la mise en place dans les Territoires d'enseignements de premier cycle devraient notamment être approchées à cet effet.

B) LA CROISSANCE PREVISIBLE DES DEPENSES LIEES AU FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITE

• l'évolution prévisible des dépenses

Au stade actuel, les crédits d'investissements prévus pour les premières constructions des deux campus représentent la quasi totalité des dépenses budgétaires liées à la création de l'Université, en raison de la mise en place progressive des enseignements.

Cet état de fait ne doit pas dissimuler que dans les prochaines années si, comme on ne peut que le souhaiter, l'Université connaît le succès escompté, ses dépenses de fonctionnement devraient croître rapidement, tandis que de nouveaux équipements pourraient devenir nécessaires. Il faut donc être conscient que l'important effort budgétaire entamé dès 1988 exigera un certain "suivi", d'abord pour l'achèvement des constructions (100 millions de francs sur trois ans), mais aussi pour accompagner la croissance de l'Université :

- il est d'abord à prévoir, bien entendu, un développement des moyens en personnel, au fur et à mesure de la mise en place des enseignements et de la mise en service des bâtiments propres de l'Université.

- il faudra doter l'Université de moyens de recherche propres indispensables à la qualité de l'enseignement comme à son rayonnement international : dès cette année, le Président de l'Université a demandé une subvention de 750.000 F sur l'enveloppe "Recherche" du budget de l'enseignement supérieur, en sus des subventions obtenues sur le Fonds de la Recherche et de la Technologie. En outre, lorsque les enseignements de

troisième cycle seront mis en place, l'Université établira un plan quadriennal de recherche lui ouvrant droit à des subventions spécifiques.

- il faudra également doter les centres universitaires de bibliothèques : un effort très important sera à faire en ce domaine pour doter l'Université de l'instrument de travail de qualité dont pour l'instant les Territoires sont dépourvus.

- enfin, il faudra prévoir le développement des dépenses sociales : bourses, hébergement, restauration. En ce qui concerne les bourses, la mission d'information a eu communication d'un projet de décret prévoyant l'application aux territoires d'Outre-mer des bourses d'enseignement et des prêts d'honneur du ministère de l'Education nationale. Il est à noter qu'aux termes de ce projet, les étudiants boursiers de l'Université du Pacifique pourraient bénéficier de la prise en compte de leurs frais de déplacement, dans la limite d'un voyage aller et retour, dans les cas suivants :

- boursiers originaires de Wallis et Futuna poursuivant des études en Nouvelle-Calédonie ;

- boursiers poursuivant des études soit en Polynésie française, soit en Nouvelle-Calédonie et originaires d'une île du Territoire concerné distincte de celle où est dispensé l'enseignement.

En revanche, rien n'est prévu pour les boursiers de Polynésie suivant un enseignement uniquement dispensé en Nouvelle-Calédonie, ou inversement : or ce cas sera fréquent quand seront mis en place les DEUST, qui devraient être répartis entre les deux territoires. Il est donc indispensable de combler cette lacune, et également d'étendre la prise en charge des frais de déplacement des étudiants de Wallis et Futuna suivant un enseignement seulement assuré en Polynésie.

Le montant des bourses serait le même qu'en métropole, toutefois les étudiants pouvant bénéficier d'aides aux transports auraient droit à un quatrième terme de bourse. On conçoit certes qu'il soit difficile de créer pour les TOM un régime de bourses particulier : il convient cependant de noter que le montant des bourses métropolitaines, déjà assez faible, est peu adapté au coût de la vie dans les Territoires du Pacifique. C'est pour cette raison que les bourses d'Etat accordées dans ces Territoires avant la création de l'Université (130 bourses d'un montant maximal mensuel de 1.400 FF), étaient abondées par les Territoires, selon une pratique assurément peu favorable à l'image de l'Etat. Il

serait donc souhaitable que le montant des bourses accordées aux étudiants des Territoires fasse l'objet d'un examen sérieux. Des allocations de recherche seront également servies aux chercheurs poursuivant des recherches à l'Université du Pacifique : dans un premier temps, le Président de l'Université espérait qu'une dizaine d'allocations pourraient être attribuées pour des recherches poursuivies dans le cadre de l'Université.

• les ressources propres de l'Université

- les droits d'inscription à l'Université seront fixés conformément au droit commun : ils seront donc équivalents au montant réglementaire (450 FF actuellement) sauf prestations supplémentaires justifiant un montant plus élevé.

- en sus des moyens mis à sa disposition par l'Etat ou les Territoires, l'Université pourra bénéficier "aux termes de conventions", de ressources mises à sa disposition par ses partenaires publics ou privés, et disposer de "toutes les recettes autorisées par les lois et règlements". Il serait extrêmement souhaitable, aux yeux de la mission d'information, qu'elle puisse développer des ressources propres tant par le biais de relations contractuelles avec les entreprises installées dans les Territoires, que par celui du mécénat.

Une telle orientation n'aurait en effet pas seulement pour avantage de développer ses ressources financières : elle serait le moyen et le témoignage de son insertion dans la vie économique des Territoires, et le gage de sa participation à leur développement. La présidence de l'Université paraît tout à fait consciente de la nécessité de nouer d'étroites relations avec les entreprises installées dans les territoires : il reste à espérer que celle-ci seront également sensibles aux "retombées" qu'elles peuvent attendre du bon fonctionnement et de la réussite de l'Université, ainsi que de la coopération qu'elles pourront développer avec elle.

II) LES CONDITIONS DE LA REUSSITE DE L'UNIVERSITE

Le développement des moyens matériels de l'Université, encore qu'indispensable, n'est qu'un des éléments nécessaires à la réussite de l'Université française du Pacifique : au cours de ses travaux, la mission d'information a été conduite à constater que cette réussite dépendrait tout autant de la solution apportée à un certain nombre de problèmes "de fond". Le plus important peut-être, en tout cas celui qui sera sans doute le plus long et le plus difficile à résoudre, est celui de l'amélioration du fonctionnement du système scolaire dans les TOM.

Les conditions dans lesquelles s'établira la collaboration entre les Instituts de recherche et l'Université constituent un autre préalable essentiel, mais qui devrait être plus rapidement réglé.

Enfin, il importe d'être attentif aux moyens dont disposera l'Université pour accueillir des étudiants et chercheurs étrangers.

A) L'AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME SCOLAIRE DANS LES TOM

Dans le Pacifique comme ailleurs, il n'y aura pas d'enseignement supérieur de qualité si les étudiants n'ont pas reçu une solide formation scolaire qui les mette à même de suivre dans de bonnes conditions des études supérieures.

Le présent rapport a déjà fait état des performances inégales de l'enseignement dans les TOM, en particulier dans le second degré. Il n'est pas nécessaire d'y revenir ici, sauf pour souligner que cet état de fait retentit fortement sur le recrutement local des enseignants et donc, dans une certaine mesure, "s'auto-entretient" : en Polynésie française comme en Nouvelle-Calédonie, les écoles normales ne parviennent pas à recruter et à former en nombre suffisant des instituteurs malgré des exigences moindres que celles imposées en métropole. Il en est de même en Polynésie pour le recrutement local des PEGC.

La mission a pu constater la très grande motivation du corps enseignant exerçant dans les Territoires, et la remarquable qualité de l'enseignement dispensé dans les établissements scolaires où exercent des enseignants qualifiés ; il reste qu'un nombre excessif de postes restent vacants ou sont occupés par des enseignants insuffisamment formés :

- en Nouvelle-Calédonie, 12 % des postes du premier degré sont tenus par des personnels non titulaires de diplômes pédagogiques et dont les trois quarts ne possèdent que le Brevet d'études du premier cycle ;

- en Polynésie française, près de 700 postes d'instituteurs sur 2.000 sont occupés par des enseignants qui n'ont pas reçu une formation suffisante, et les promotions annuelles de l'Ecole Normale n'assurent pas le renouvellement du corps. Le recrutement des PEGC est également déficitaire : pour 65 postes, il y a 43 élèves en formation.

- enfin, dans les deux Territoires, les maîtres les moins qualifiés sont généralement affectés dans les postes où les difficultés pédagogiques sont les plus grandes : hors de Nouméa en Nouvelle-Calédonie, hors de Tahiti en Polynésie française.

• La prédominance du problème linguistique

Les mauvais résultats du système scolaire dans les territoires peuvent certes tenir à de multiples causes. Des facteurs sociologiques y ont sans doute leur part. Il est vrai que pour les familles encore proches des valeurs traditionnelles, aussi bien en Polynésie qu'en Nouvelle-Calédonie, la réussite scolaire de leurs enfants n'est pas toujours un objectif primordial, de même que les structures familiales ne favorisent pas nécessairement la complémentarité des rôles de l'école et de la famille : cette explication, qui rendrait partiellement compte de l'inégale adaptation au système scolaire des enfants des différentes ethnies, n'est pas sans valeur et doit nous faire souvenir qu'en France même, il n'y a pas si longtemps, l'obligation scolaire avait pour principale utilité de suppléer, en tant que de besoin, la très inégale "motivation" des enfants et des parents... Il faudrait aussi "soutenir" cette motivation, et l'intérêt des élèves, en adaptant chaque fois que c'est possible les programmes - en géographie, en sciences naturelles - aux réalités locales : il convient à cet égard de mentionner le remarquable

ouvrage de sciences naturelles élaboré, avec l'aide de chercheurs de l'ORSTOM, par des enseignants de Nouvelle-Calédonie.

Mais il paraît inutile de se dissimuler que la raison essentielle des taux d'échec scolaire constatés réside dans la difficulté, pour de nombreux élèves, de maîtriser suffisamment le français pour suivre avec profit un enseignement en français.

La mission est pour sa part parvenue à la conclusion que la sortie du "cercle vicieux" de l'échec scolaire et de l'insuffisante qualification des enseignants dépend en premier lieu de la solution qui sera donnée à ce problème linguistique, que nombre de constatations mettent en évidence :

- la réalité, souvent sous-estimée, du "multilinguisme" des Territoires. En Polynésie, dans certaines îles des Marquises ou des Tuamotu, la quasi totalité des habitants (80 à 90 %) ne parle que le tahitien. Dans les autres parties du Territoire, hors Tahiti, il n'est pas rare de trouver des proportions de "non francophones" atteignant 60 à 70 % de la population : il y a donc de très nombreux enfants qui ne pratiquent jamais le français hors de l'école.

En Nouvelle-Calédonie, la multiplicité des dialectes - et une configuration géographique favorisant la pénétration des moyens audiovisuels - ont imposé une pratique beaucoup plus générale du français, langue véhiculaire entre les communautés. Reste qu'il existe 36 dialectes mélanésiens, dont 28 sont encore utilisés dans des aires linguistiques d'inégale importance où ils sont encore la "langue maternelle" acquise par les enfants dans leur famille, celle parlée par leur entourage immédiat. Or, ces langues, de même que le tahitien, sont des langues orales, et dont les structures diffèrent radicalement de celles du français. Il convient d'ajouter, en ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie, que la connaissance du français se borne fréquemment à son expression orale : selon une estimation fournie par le ministère de l'Education nationale à la mission d'information, si 80 % de la population parlent français, 79 % de la population d'origine mélanésienne ne maîtrisent ni la lecture, ni l'écriture du français, ce qui est aussi le cas d'ailleurs de 10 % de la population d'origine européenne.

- tous les enseignants rencontrés par la délégation s'accordent à penser que l'amélioration relative constatée ces dernières années paraît directement liée aux progrès du taux de préscolarisation : ainsi, le comportement des élèves polynésiens qui ont fréquenté une école maternelle où ils ont pu acquérir un

entraînement à l'expression orale et au maniement courant de la langue est tout à fait différent de celui des élèves qui abordent directement la scolarité primaire, et qui, après des débuts souvent prometteurs, ne parviennent pas à maîtriser suffisamment la pratique du français pour suivre un enseignement dispensé dans cette langue. De même, en Nouvelle-Calédonie, les progrès de la scolarisation des élèves non européens dans le secondaire reflètent le développement des capacités d'accueil, en particulier en brousse, de l'enseignement préscolaire.

Même si l'on peut attendre quelque progrès des efforts entrepris pour mieux répartir les établissements d'enseignement sur les territoires, pour améliorer le niveau de formation et de recrutement des maîtres - il n'est plus recruté, ni en Nouvelle-Calédonie, ni en Polynésie française d'élèves instituteurs au niveau du Brevet élémentaire - ainsi que le taux d'encadrement (une vingtaine d'élèves par classe), il paraît donc certain qu'on ne réduira pas l'échec scolaire sans résoudre le problème linguistique, et qu'on ne résoudra pas celui-ci en le niant.

La mission d'information a pu constater la sensibilisation à ce problème des enseignants et des autorités territoriales qui ne remettent pas en cause l'usage du français comme langue d'enseignement, mais sont conscients que les méthodes d'enseignement du français conçues pour des élèves apprenant dans leur langue maternelle ne conviennent pas à des enfants pour qui le français est au mieux une langue seconde.

Il serait donc très souhaitable que, en dehors du développement de l'enseignement préscolaire, dont les enfants non francophones tirent déjà un bénéfice remarquable, mais qui n'accueille encore que quelque 14.000 élèves en Polynésie française, et 10.000 en Nouvelle-Calédonie, un effort soit fait pour former les maîtres à une pédagogie inspirée de celles utilisées pour l'enseignement du français langue étrangère ou langue seconde, et pour mettre au point un matériel pédagogique adapté : à cet égard, il a été indiqué à la mission que l'usage de l'informatique et des matériels audiovisuels aurait des effets bénéfiques sur l'acquisition des structures linguistiques et sur le développement des facultés d'expression et de communication des élèves.

Des expériences avaient été faites, notamment en Nouvelle-Calédonie, pour former des enseignants aux méthodes d'enseignement du français langue étrangère élaborées par le

Centre de Recherche et d'Etude pour la diffusion du français (CREDIF) : en 1985, deux enseignants du CREDIF ont organisé en Nouvelle-Calédonie un "stage court" de trois semaines suivi par une soixantaine d'enseignants et de conseillers pédagogiques, en 1986-1987, quatre enseignants ont participé au "stage long" du CREDIF destiné aux "formateurs de formateurs". Cette collaboration avec le CREDIF n'a pas été reconduite, ce dont on peut s'étonner car elle fait apparemment l'objet d'une forte demande des enseignants et suscite aussi l'intérêt de l'enseignement privé : cette année, une enseignante de l'enseignement catholique de Nouvelle-Calédonie suit le stage "de longue durée" et le CREDIF a reçu plusieurs demandes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie pour le stage de l'an prochain.

Il convient donc de se demander s'il ne serait pas opportun de renouveler ces expériences et de les étendre à l'élaboration de matériel et de méthodes pédagogiques adaptées au cas particulier des Territoires français du Pacifique. Il serait également souhaitable que l'Université du Pacifique puisse développer des formations à l'enseignement du français langue étrangère, qui pourraient bénéficier aussi bien aux enseignants du Territoire qu'aux enseignants étrangers de français : il serait en effet paradoxal que son action pour la diffusion de la francophonie ne soit pas aussi dirigée vers les Territoires eux-mêmes, d'autant que le premier de nos devoirs envers nos compatriotes d'Outre-mer est, tout en les aidant à préserver leurs langues et leurs cultures propres, de leur donner les moyens d'une véritable égalité d'accès à l'enseignement.

B) LES CONDITIONS DE LA COLLABORATION ENTRE LES INSTITUTS DE RECHERCHE ET L'UNIVERSITE DU PACIFIQUE

A l'occasion de ses rencontres avec les responsables des organismes de recherche présents en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, la mission d'information s'est efforcée d'apprécier la nature et l'importance des concours que ces organismes pourraient apporter aux enseignements dispensés dans le cadre de l'Université française du Pacifique : enseignements de troisième cycle, mais aussi enseignements techniques spécialisés de type DEUST ou DUT.

Elle n'a toutefois pas pu recueillir dans ce domaine d'informations très précises, et a retiré de ses contacts l'impression que les centres de recherche n'envisageaient qu'avec une certaine prudence leur participation à des activités d'enseignement. Cette prudence était certainement due pour partie au souci des intéressés de ne pas anticiper sur la négociation des conventions qui doivent définir leurs relations avec l'U.F.P. Mais elle correspond aussi, semble-t-il, à celui de contenir dans certaines limites des tâches de formation qui ne sont pas l'objet principal de leur activité et de ne pas s'engager dans des "investissements pédagogiques" trop importants.

Certes, les interlocuteurs de la commission ont été unanimes à se féliciter de la création de l'Université française du Pacifique -tout en exprimant parfois le regret de n'avoir pas été préalablement consultés- et à exprimer leur intention de participer à ses activités d'enseignement et de recherche.

Mais ils ont aussi tenu à indiquer les raisons qui pourraient les conduire à limiter cette participation.

• Celles-ci tiennent d'abord à l'insuffisance des moyens qu'ils pourraient y consacrer : capacités d'accueil et d'hébergement inexistantes ou insuffisantes, manque de place et de locaux adaptés à des activités d'enseignement, absence de bibliothèques et de documentation et, surtout, personnel trop peu nombreux pour se consacrer, en sus des activités de recherche qui l'occupent à plein temps, à des tâches d'encadrement et d'enseignement.

• D'autres raisons avancées relèvent d'interrogations peut-être plus fondamentales sur la compatibilité entre activité de recherche et enseignement :

- les chercheurs en poste dans les centres de recherche n'auraient pas forcément une vocation prioritaire pour l'enseignement, ni, quelle que soit leur compétence dans leur spécialité, les qualités et la formation pédagogiques nécessaires.

- les responsables de certains centres de recherche ont aussi insisté sur le fait que leurs activités ne correspondaient peut-être pas aux besoins de l'Université : ils poursuivent des programmes de recherche qui s'étendent sur plusieurs années et qui portent sur des sujets trop "ponctuels" et de caractère trop fondamental pour servir de base à des enseignements qui devraient, pour être

adaptés à la demande de formation et aux débouchés, être concrets et "flexibles".

Ces considérations expliquent que les instituts de recherche envisagent, pour l'essentiel, de limiter leur participation à des enseignements de troisième cycle, en particulier en accueillant des "thésards" ou des stagiaires en nombre restreint, ce que certains ont d'ailleurs déjà fait, en particulier l'antenne du Muséum et de l'école pratique des Hautes Etudes, où ont été préparés une vingtaine au total de diplômes et de doctorats (diplômes E.P.H.E., D.E.A., doctorats de 3ème cycle, doctorats d'Etat...).

Mais il sera sans doute difficile de décider les centres de recherche à pousser plus loin leur participation, et notamment à apporter leur concours à certaines formations techniques spécialisées pourtant particulièrement adaptées aux besoins de l'économie locale et régionale, d'autant plus que le décret créant l'Université ne prévoit pas explicitement un tel concours pour les formations autres que le 3ème cycle.

L'Institut des énergies renouvelables, qui dispense déjà des formations aux techniques des énergies nouvelles destinées à divers professionnels (ingénieurs, architectes, installateurs) serait peut-être le mieux disposé à cet égard. En revanche, l'IFREMER, par exemple, paraît peu enclin à s'orienter vers la formation de techniciens en aquaculture, faute de locaux et de personnel.

Certaines de ces réticences pourront peut-être s'estomper à mesure que l'Université développera ses moyens propres, et à condition que les conventions qu'elle va passer avec les instituts de recherche permettent de définir de façon suffisamment précise la contribution de ces derniers, dont les réserves sont sans doute largement motivées :

- par leurs incertitudes quant à la nature exacte des formations qui seront mises en place et à l'étendue de la participation qui pourrait leur être demandée,

- par la crainte que l'Université ne soit pas dotée de moyens propres (recherche, enseignants) suffisants et que les centres de recherche soient en conséquence trop largement mis à contribution,

- enfin, par le souci bien compréhensible de ne pas s'engager dans des activités nouvelles sans être assuré de disposer des moyens d'y faire face.

Il demeure que la participation des Instituts de recherche est sans doute une des conditions les plus importantes -sinon la plus importante- du succès de l'Université. La mission est d'ailleurs également convaincue que, s'il est vrai que cette participation peut exiger de la part des instituts un effort d'adaptation, elle se révélera mutuellement bénéfique et qu'en particulier, comme le soulignait le professeur Doumenge, auteur de l'un des rapports consacrés au projet de création de l'Université française du Pacifique, "*les chercheurs des Instituts spécialisés auront tout avantage à pouvoir transmettre sur place une partie de leur acquis tout en faisant le point de leur savoir car on ne peut enseigner que ce que l'on connaît. Cette faculté qui, pour le moment, n'existe pratiquement pas, sera incontestablement une valorisation d'un potentiel remarquable existant et généralement sous-employé dans les laboratoires français de recherche scientifique et technologique implantés dans le Pacifique Sud*".

C) LES CONDITIONS DE L'ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS

L'attraction que pourra exercer l'Université française du Pacifique sur les étudiants, les enseignants ou chercheurs des pays développés et en voie de développement riverains du Pacifique sera un des instruments et un des gages de son rayonnement, même si d'autres formes d'échanges et de coopération avec les systèmes d'enseignement étrangers peuvent et doivent être envisagées.

Cette "ouverture" indispensable requiert une préparation sérieuse et la mission d'information ne peut qu'approuver l'intention de l'Université de ne s'engager dans cette voie qu'avec une certaine prudence : il s'agit en effet d'un domaine où l'Université ne peut courir le risque d'un échec qui pourrait compromettre durablement, peut-être même irréversiblement, son rayonnement régional.

Deux écueils doivent à cet égard être évités : le premier, qui ne justifie pas de longs développements, est celui qui consisterait

à accueillir des étudiants étrangers avant que soient parfaitement définies et mises en place les formations spécialisées susceptibles de les intéresser - il est en effet évident que ce ne sont pas les DEUG de droit français, d'anglais ou de lettres modernes qui correspondront à leurs besoins - et avant que l'Université ait pu conclure avec les systèmes ou établissements d'enseignement étrangers des conventions ou accords d'équivalence permettant de valoriser les enseignements suivis à l'Université.

Le second consisterait à ignorer la nécessité d'offrir aux étudiants et stagiaires étrangers des conditions matérielles d'accueil et de séjour pouvant soutenir la comparaison, pour ne pas dire la concurrence, avec les établissements anglophones.

La mission a sur ce point analysé l'exemple de l'Australie, qui accueille cette année quelque 2.000 étudiants des pays en développement du Pacifique Sud dans le cadre de la coopération à la formation, à laquelle elle consacre des dépenses totales estimées à 7,2 millions de \$ australiens (28,8 millions de francs).

Ceux de ces étudiants qui viennent dans le cadre de conventions de coopération bilatérales, et dont la candidature est présentée par le gouvernement de leur pays d'origine ("sponsored students"), sont totalement pris en charge par le gouvernement australien qui leur assure le paiement des droits d'inscription, une allocation de séjour et des frais de voyage. Tous les étudiants originaires de pays en voie de développement du Pacifique Sud peuvent également bénéficier, même hors du cadre d'un programme précis d'aide à la formation, d'une assistance sociale, d'une aide au logement et à l'accueil par l'intermédiaire d'associations, d'une prise en charge au moins partielle de leurs droits d'inscription.

Ces conditions très favorables, jointes aux conditions d'études offertes par les "campus" anglo-saxons peuvent être difficiles à égaler par une université "débutante", installée de surcroît dans des territoires où le coût de la vie, extrêmement élevé, peut être dissuasif non seulement pour les étudiants des pays en développement d'Asie et du Pacifique mais aussi pour des candidats originaires d'Australie ou de Nouvelle Zélande.

Au vu des expériences d'accueil de stagiaires ou chercheurs étrangers dans les territoires du Pacifique, le rapport d'évaluation précité du Professeur Doumenge estimait en 1986 à 6.600 FF à Papeete et 5.500 FF à Nouméa les ressources mensuelles, hors hébergement, nécessaires pour leur assurer des conditions de vie décentes. Or, à supposer que de tels ordres de grandeur puissent être atteints, il paraît difficilement concevable de créer des différences de traitement importantes entre des boursiers étrangers et les étudiants français qui risquent fort, quant à eux, d'être réduits à la portion congrue de bourses et d'allocations de recherche au taux "métropolitain".

CONCLUSION

Les recommandations exprimées par la mission d'information à l'issue de ses travaux

La décision de créer l'Université française du Pacifique qui a fait, il convient de le noter, l'objet de ce qu'il est convenu d'appeler un "consensus", constitue une victoire de la volonté politique et de la confiance en l'avenir sur les prudences et les pesanteurs administratives, sur toutes les excellentes raisons de juger déraisonnable la création d'une Université à l'autre bout du monde.

A l'issue de ses travaux, la mission d'information est pour sa part tout à fait convaincue que la création de l'Université représente une chance sérieuse, et peut-être unique, de valoriser les considérables ressources humaines et les potentialités des Territoires français du Pacifique, de leur permettre d'élaborer un modèle de développement adapté à ces potentialités et aussi d'offrir à toutes les composantes de la population des chances égales d'accéder à une formation de qualité et à des emplois de responsabilité. Elle considère aussi que l'Université française du Pacifique sera un instrument irremplaçable pour affirmer la présence et le rayonnement culturel et scientifique de la France dans une région où toutes les grandes puissances économiques et politiques cherchent à développer leur influence.

Elle a pu constater que la mise en place de l'Université paraît bien engagée, et qu'elle bénéficie de l'appui et du concours de toutes les parties intéressées. Mais elle est consciente aussi que son avenir n'est pas scellé, et que sa réussite exigera beaucoup de persévérance, et aussi de nouvelles victoires sur un certain nombre d'habitudes et d'idées reçues :

- L'Université devra consentir un effort considérable, et auquel le système d'enseignement supérieur français est encore peu accoutumé, pour s'insérer dans le tissu économique local et régional et pour développer un dialogue constant aussi bien avec les Territoires et les organisations socio-économiques qu'avec les universités et instituts de recherche étrangers.

- L'Etat et les Territoires, qui doivent s'attendre à ce que le démarrage de l'Université exige de leur part une participation et un soutien importants pendant une longue période, devront en outre assurer ensemble une évolution du système scolaire, de la formation des maîtres et, surtout, des méthodes d'enseignement du français, qui donne à l'ensemble de la population des territoires de réelles chances d'accéder à l'Université.

- La collaboration avec l'Université des Instituts de recherche entraînera à l'évidence une diversification de leurs activités jusqu'ici exclusivement consacrées à la recherche. Il est tout à fait nécessaire que les moyens dont ils disposeront en tiennent compte, mais aussi, et peut-être surtout, que leur personnel consente à cette diversification, et accepte de participer à des activités d'enseignement.

- Enfin, il apparaît indispensable que les mesures qui seront prises pour accueillir à l'Université les boursiers français et étrangers ne soient pas seulement déterminées par référence à la réglementation et aux barèmes applicables à leurs congénères de métropole, mais prennent aussi en considération le contexte local, et le non-négligeable "avantage concurrentiel" que constituent les moyens et les traditions des Universités anglo-saxonnes accueillant des étudiants de la région.